



CIRTES - UCLouvain
Rue de la Lanterne Magique 32 Bte
L2.04.02
1348 Louvain-La-Neuve
<https://uclouvain.be/fr/chercher/cirtes>

**DÉNOMBREMENT DU SANS-ABRISME ET DE L'ABSENCE DE CHEZ-
SOI
RAPPORT LOCAL
CHARLEROI**

Prof. Dr. Martin Wagener, Prof. Dr. Koen Hermans

Nicolas De Moor

Noémie Emmanuel

Louvain-la-neuve
Mars 2022

Colophon

Dénombrement du sans-abrisme & de l'absence de chez-soi – Rapport local Namur

Coordination

Prof. Dr. Koen Hermans, LUCAS, Centrum voor Zorgonderzoek en Consultancy – KULeuven

Auteurs

Prof. Dr. Martin Wagener, CIRTES - UCLouvain

Nicolas De Moor, CIRTES – UCLouvain

Noémie Emmanuel, CIRTES – UCLouvain

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin



Table des matières

Chapitre 1	Introduction	8
1	Mesurer le sans-abrisme	8
2	Le premier dénombrement à Charleroi	10
Chapitre 2	La méthode de dénombrement	11
1	Cadre scientifique du dénombrement	11
2	Partie quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT)	12
2.1	Pourquoi dénombrer ?	12
2.2	Qui est dénombré ?	12
2.2.1	Situation de logement précaire	12
2.2.2	Lien avec Charleroi.	14
2.3	Quand le dénombrement a-t-il lieu ?	14
2.4	Comment le dénombrement a-t-il lieu ?	14
2.4.1	Repérage préalable	14
2.4.2	Questionnaire en ligne	15
2.4.3	Travail préparatoire	15
2.4.4	Doublons	15
2.5	Organisation du dénombrement	16
2.6	Organisations participantes	16
3	Partie qualitative : récits de cas et réflexions sur les résultats	19
Chapitre 3	Les résultats quantitatifs	20
1	Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi	20
1.1	Dans l'espace public	21
1.2	En hébergement d'urgence	21
1.3	En foyer d'hébergement	22
1.4	En institution	22
1.5	Dans un logement non conventionnel	24
1.6	Chez des amis ou de la famille	24
1.7	Sous menace d'expulsion	25
1.8	Situation de logement du 15 au 28 octobre 2021	26
1.9	Situation de logement 29 octobre et 15 – 28 octobre 2021	27
2	Caractéristiques du profil	29
2.1	Genre et âge	29
2.2	Nationalité et lieu de naissance	31
2.3	Composition du ménage	34
2.4	Santé	36

2.5	Passé en institution	37
2.6	Revenu	38
2.7	Prise en charge et adresse de référence auprès du CPAS	39
3	Caractéristiques du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi	41
3.1	Origine de l'instabilité de logement	41
3.2	Durée de l'instabilité de logement	42
4	Quelques groupes spécifiques	43
4.1	Enfants directement concernés par la situation de logement	44
4.1.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	44
4.1.2	Quelques caractéristiques du profil des enfants mineurs directement concernés	45
4.2	Les femmes sans-abri et sans chez-soi	45
4.2.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	46
4.2.2	Quelques caractéristiques du profil	46
4.2.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	47
4.3	Les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi	47
4.3.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	47
4.3.2	Quelques caractéristiques du profil	48
4.3.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	48
4.4	Les personnes sans-abri et sans chez-soi ayant des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés)	49
4.4.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	49
4.4.2	Quelques caractéristiques du profil	49
4.4.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	50
4.5	Groupe cible du programme <i>Housing First</i>	50
4.5.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	51
4.5.2	Quelques caractéristiques du profil	51
4.5.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	52
4.6	Les personnes sans-abri et sans chez-soi sans revenu	52
4.6.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	52
4.6.2	Quelques caractéristiques du profil	52
4.6.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	53
4.7	Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS	53
4.7.1	Situation de logement le 29 octobre 2021	53
4.7.2	Quelques caractéristiques du profil	54
4.7.3	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	54
4.8	Les personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil »	55
4.8.1	Quelques caractéristiques du profil	55
4.8.2	Caractéristiques de l'exclusion au logement	56
4.9	Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui séjournent chez des amis ou de la famille	56
4.9.1	Quelques caractéristiques du profil	57

4.9.2	Caractéristiques de l'exclusion liée au logement	58
5.	Le dénombrement de rue	58
5.1.	Processus	58
5.2.	Méthode	58
5.3.	Résultats	59
Chapitre 4	Les résultats qualitatifs	60
1	Réflexions et récits de cas sur les résultats	60
1.1.	Nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi	60
1.2.	Jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi	60
1.3.	Femmes sans-abri et sans chez-soi	61
1.4.	Personnes en situation de sans-abrisme depuis au moins deux ans	64
1.5.	Familles nombreuses	65
1.6.	Raisons de la perte de logement	66
1.7.	Personnes sans-abri issues de l'immigration	67
1.8.	Personnes qui ont différentes solutions de logement	68
1.9.	Personnes sans-abri âgées	69
2	Réflexions sur la méthode scientifique de dénombrement	69
Chapitre 5	Conclusions	71
1	Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Charleroi	71
2	Les caractéristiques du profil des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Charleroi	72
3	Quelques groupes spécifiques mis en évidence	73
4	Enseignements tirés d'un dénombrement réussi auprès de 41 organisations	75
	Références	77
	Annexe 1 : Services et organisations qui ont dénombré	79

Liste des tableaux

Tableau 1. Services participants et nombre de questionnaires encodés.	16
Tableau 2. Situation de logement des personnes dénombrées à Charleroi le 29 octobre 2021.	20
Tableau 3. Nombre d'adultes en foyer d'hébergement le 29 octobre 2021.	22
Tableau 4. Nombre d'adultes en institution le 29 octobre 2021.	23
Tableau 5. Nombre d'adultes quittant ou restant plus longtemps en institution faute de solution de logement avant le 29 octobre 2021.	23
Tableau 6. Nombre d'adultes dans un logement non conventionnel le 29 octobre 2021.	24
Tableau 7. Nombre d'adultes sous menace d'expulsion le 29 octobre 2021.	25
Tableau 8. Situation de logement du 15 au 28 octobre 2021	26
Tableau 9. Situation de logement dans l'espace public du 15 au 28 octobre 2021 avec situation de logement le 29 octobre 2021	27
Tableau 10. Situation de logement en logement non conventionnel du 15 au 28 octobre 2021 avec situation de logement le 29 octobre 2021	28
Tableau 11. Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.	29
Tableau 12. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi	30
Tableau 13. Situation de logement des personnes au 29 octobre 2021 et genre	30
Tableau 14. Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.	31
Tableau 15. Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.	32
Tableau 16. Titres de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2021.	33
Tableau 17. Composition des ménages des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	35
Tableau 18. Nombre de personnes sans-abri dénombrées ayant des enfants mineurs.	36
Tableau 19. Problèmes de santé des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	37
Tableau 20. Séjour antérieur dans une institution des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	38
Tableau 21. Revenu des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	39
Tableau 22. Dossier actif auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	39
Tableau 23. Adresse de référence auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.	40
Tableau 24. Raisons de la perte du logement des personnes sans-abri dénombrées.	41

Tableau 25. Durée de l'instabilité de logement des personnes sans-abri dénombrées à Charleroi	42
Tableau 26. Situation de logement des enfants mineurs directement concernés au 29 octobre 2021.	44
Tableau 27. Situation de logement des personnes au 29 octobre 2021 selon le genre.	46
Tableau 28. Âge des personnes dénombrées lors du dénombrement nocturne à Charleroi le soir du 28 octobre 2021.	59
Tableau 29. Situation de logement des personnes dénombrées à Charleroi le 29 octobre 2021.	72

Liste des figures

Figure 1. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021 (en %) (N=959).	29
Figure 2. Durée de l'instabilité de logement (en %) (N=959).	43

Chapitre 1 Introduction

Cette recherche s'appuie sur les recommandations de l'étude MEHOBEL (Demaerschalk et al., 2018). Dans cette étude, des chercheurs de LUCAS KU Leuven, du Centre for Care Research and Consultancy, de HIVA KU Leuven, de l'ULiège et de la Strada ont analysé les stratégies de mesure et de suivi pour cartographier l'exclusion liée au logement. Une recommandation spécifique de cette étude invite à réaliser un dénombrement ponctuel national. Cette méthode a été mobilisée pour la première fois en Belgique pour le dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi de Louvain (Demaerschalk et al, 2020). En octobre 2020, cette méthode de dénombrement a de nouveau été utilisée dans la province du Limbourg et dans les villes de Gand, Liège et Arlon, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. En octobre 2021, des dénombrements ont été organisés dans la région W13 (région de Flandre du Sud-Ouest), la zone de première ligne BraViO (région de Vilvorde) et les villes de Charleroi et Namur. LUCAS KU Leuven, Centre for Care Research and Consultancy et CIRTES UCLouvain ont, en collaboration avec les autorités locales et de nombreux services, institutions, associations et bénévoles, dénombré dans ces régions les personnes qui se trouvent dans une situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi. Ce rapport contient les résultats du dénombrement de Charleroi.

Les chiffres sur le sans-abrisme montrent que cette problématique est en augmentation dans presque tous les pays européens. Des données comparables qui cartographient le sans-abrisme font actuellement défaut en Belgique. Cependant, des chiffres utiles sur l'étendue de ce problème et sur les caractéristiques du profil du groupe cible sont nécessaires pour permettre une approche efficace du sans-abrisme. Le nombre de personnes vivant dans des espaces publics, le nombre de personnes sans-abri chroniques ou à profil « bas seuil », de personnes contraintes de rester chez des amis ou des parents, et la trajectoire institutionnelle des jeunes adultes sans-abri sont, entre autres, des données cruciales pour concevoir une politique adaptée et efficace.

Les efforts de lutte contre le sans-abrisme ne peuvent être efficaces et efficaces que si l'on connaît le nombre et le profil des personnes concernées. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à un dénombrement régional. Ce rapport contient les résultats du dénombrement effectué dans la ville de Charleroi, dont le comptage effectif a eu lieu le 29 octobre 2021. Le Relais Social de Charleroi a pris en charge la coordination du dénombrement.

1 Mesurer le sans-abrisme

Le sans-abrisme est l'une des formes les plus extrêmes d'exclusion sociale. Il s'agit d'un problème complexe qui nécessite l'intervention des acteurs de l'aide sociale, du logement et de la santé. Pour déterminer les actions et les responsabilités concrètes, une première étape a été franchie le 12 mai 2014 avec l'accord de coopération sur le sans-abrisme. Cet accord définit les responsabilités de l'Etat fédéral, des communautés et des régions dans la lutte contre le sans-abrisme. Dans l'accord de coopération, les différents acteurs politiques reconnaissent la typologie ETHOS comme une définition-cadre du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi. La typologie ETHOS (European Typology of Homelessness and Housing Exclusion) distingue quatre formes d'exclusion liées au logement : le sans-abrisme, l'absence

de logement, le logement précaire et le logement inadéquat. Parmi ces quatre formes, on distingue ensuite un certain nombre de sous-catégories.

En Belgique, il existe deux sources légales principales qui définissent le terme « sans-abrisme ».

1. L'arrêté royal du 21 septembre 2004 contient une définition visant l'octroi d'une prime d'installation par le CPAS à certaines personnes qui ne sont plus sans abri. Le sans-abrisme est défini comme suit :

Toute personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors un lieu de résidence ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition.

Il s'agit des personnes qui séjournent dans des centres d'accueil, dans la rue ou dans divers lieux publics non prévus à cet effet (par exemple, une gare). Elle concerne également les personnes qui sont accueillies temporairement par un particulier, dans le but de les aider pendant la période où elles n'ont pas de lieu de vie.

2. Dans la circulaire du 26 octobre 2006 relative à la loi modifiant la loi du 26 mai 2002 sur le droit à l'intégration sociale afin d'encourager les efforts déployés par un CPAS pour intégrer les personnes sans-abri, une personne sans-abri est défini comme suit :

Une personne qui ne dispose pas d'un logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement personnel soit mis à sa disposition. Sont également visées les personnes qui sont hébergées provisoirement par un particulier en vue de leur porter secours de manière transitoire et passagère, en attendant qu'elles disposent d'un logement.

Cependant, à l'heure actuelle, il y a relativement peu de chiffres disponibles sur le nombre de personnes sans-abri en Belgique. Pourtant, des données fiables sont indispensables pour élaborer un plan d'action contre le sans-abrisme. La mesure de référence de Meys & Hermans (2014) date déjà de quelques années et a identifié pour la Flandre les utilisateurs des centres d'hébergement de nuit, des centres d'hébergement résidentiels, des logements accompagnés et des logements de transition, ainsi que le nombre et les caractéristiques des personnes et des ménages menacés d'expulsion. À Bruxelles, Bruss'Help (anciennement La Strada) organise un dénombrement bisannuel depuis 2008. En Wallonie, l'IWEPS a récemment entrepris l'exercice d'harmonisation de l'enregistrement des six Relais Sociaux. Dans le cadre de l'étude MEHOBEL, des chercheurs de la KU Leuven, de l'ULiège et de La Strada de Bruxelles ont collaboré pour élaborer une stratégie commune de suivi de l'exclusion liée au logement en Belgique (Demaerschalk, et al., 2018). LUCAS KU Leuven, Centre for Care Research and Consultancy, en collaboration avec la ville de Leuven, a organisé les premiers dénombrements du sans-abrisme en Flandre en 2020.

Pour mesurer le sans-abrisme, les chercheurs proposent d'utiliser la typologie ETHOS Light. Il s'agit d'une version réduite d'ETHOS, composée de six types de situations de logement précaire. Les deux définitions légales (voir ci-dessus) incluent ces six catégories d'ETHOS. ETHOS Light est spécifiquement développée pour la collecte de données sur le sans-abrisme. La version Light se concentre sur les situations de sans-abrisme les plus fréquemment citées (catégories 1-3) et a la valeur ajoutée de mentionner explicitement les catégories 4, 5 et 6. La catégorie 4 regroupe les personnes sortantes d'institution qui doivent rester

plus longtemps dans l'institution parce qu'elles n'ont pas de solution de logement ou qui quittent l'institution sans solution de logement. La catégorie 5 est constituée des personnes logeant dans des logements non conventionnels. La catégorie 6 est constituée des personnes vivant temporairement avec de la famille ou des amis. Dans la littérature internationale, on accorde de plus en plus d'attention à ce groupe de personnes sans-abri, que l'on inclut dans le phénomène de « sans-abrisme caché ». Les chercheurs eux-mêmes ajoutent une catégorie supplémentaire, à savoir les personnes qui risquent d'être expulsées de leur logement. Cette catégorie appartient à la définition large d'ETHOS. Dans la section 2.2.1, les différentes catégories ETHOS sont expliquées plus en détail.

2 Le premier dénombrement à Charleroi

Afin d'élaborer un plan d'action local, il est nécessaire de cartographier le problème. La Fondation Roi Baudouin a donc fait appel à LUCAS KU Leuven, Centre for Care Research and Consultancy et CIRTES UCLouvain afin d'exploiter au mieux les connaissances acquises dans le cadre du projet MEHOBEL et des premiers dénombrements du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Louvain, Gand, Arlon, Liège et dans la province du Limbourg.

Le dénombrement de Charleroi est basé sur le dénombrement bisannuel danois, sur lequel sont également basés les dénombrements locaux belges antérieurs. Le Danemark effectue un dénombrement national depuis une dizaine d'années, les municipalités et les villes étant chargées de coordonner la collecte des données sur leur territoire (voir chapitre 2). Un institut national de recherche est responsable du dénombrement et de l'analyse des données. Dans cette méthodologie, les municipalités coopèrent intensivement avec tous les services qui sont directement ou indirectement en contact avec les personnes sans-abri et sans chez-soi. Lors du comptage, les services utilisent un court questionnaire pour identifier un certain nombre de caractéristiques du profil. Le succès de cette méthode dépend indéniablement de la volonté de tous les services de coopérer.

En outre, ce rapport fournit une composante qualitative à l'étude du phénomène. Dans cette partie spécifique, nous décrivons quelques cas spécifiques afin d'attirer l'attention sur les histoires derrière les chiffres. Nous décrivons également les résultats obtenus suite aux moments de retour avec les professionnels qui ont participé et avec certains services afin de recueillir leurs réflexions sur les chiffres et complexifier l'étude du phénomène.

Le chapitre 2 commence par la description de la méthode de dénombrement proprement dite. Le chapitre 3 présente les résultats quantitatifs du dénombrement à Charleroi. Le chapitre 4 présente les résultats qualitatifs avec des récits de cas et des réflexions venant des acteurs du terrain de Charleroi. Enfin, le chapitre 5 décrit les conclusions de ce premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi effectué à Charleroi

Chapitre 2 La méthode de dénombrement

L'objectif central de ce projet est d'organiser un dénombrement des personnes sans-abri ou sans chez-soi à Charleroi. Il s'organise autour de deux questions de recherche :

- 1) Quel est le nombre de personnes sans-abri ou sans chez-soi à Charleroi et comment se répartissent-elles parmi les situations de vie distinguées par la typologie ETHOS LIGHT ?
- 2) Quel est le profil des personnes sans-abri ou sans chez-soi à Charleroi ?

Les réponses aux questions de recherche sont développées au moyen d'un dénombrement, complété par une partie qualitative. Nous décrivons ci-dessous le contexte scientifique du dénombrement.

1 Cadre scientifique du dénombrement

La mesure du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi est une tâche complexe. MEHOBEL a fait le point sur les différentes méthodes de mesure existantes.

Une de ces méthodes est le comptage ponctuel des personnes sans-abri et sans chez-soi (PIT – Point-In-Time count). À un moment précis (dont la durée peut être un jour, une semaine), un comptage est organisé dans un espace géographiquement délimité. Ces mesures peuvent se limiter au simple comptage (par ex. : comptages en rue) ou utiliser un bref questionnaire qui reprend quelques caractéristiques du profil des personnes dénombrées. Le dénombrement de Bruxelles, organisé par Bruss'Help correspond plutôt à la première approche. Le recensement danois est un exemple de la deuxième approche.

Une deuxième méthode consiste à enregistrer les utilisateurs des services destinés aux personnes sans-abri (abris de nuit, accueils de jour, maisons d'accueil, etc.). Ce genre de collectes est utilisé en permanence à Bruxelles via les services d'hébergement et l'IWEPS rassemble des données issues des Relais Sociaux. L'avantage de ce type de méthode est qu'il y a une collecte continue de données. L'inconvénient principal est que cette méthode ne porte que sur les utilisateurs de services spécifiques pour les personnes sans-abri. Un autre inconvénient connu est ce que la littérature scientifique appelle le « *paradoxe des statistiques sur les services* » : plus il y a de services dans une région donnée, plus le nombre de personnes susceptibles d'être comptées est élevé. Pour certains services, le dénombrement coïncidera toujours et uniquement avec la capacité d'accueil.

Une troisième méthode est techniquement plus sophistiquée : relier différentes bases de données administratives et systèmes d'enregistrement, pour repérer et suivre les trajectoires des personnes sans-abri ou sans chez-soi. On peut se baser, par exemple, sur les enregistrements via le CPAS à la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale. Cette méthode est scientifiquement la plus prometteuse, mais fournit des données moins utiles pour les villes qui souhaitent mettre en œuvre une politique de réduction du sans-abrisme et d'absence de chez-soi à court terme. En outre, ces systèmes n'incluent que celles et ceux qui sont identifiés comme sans-abri ou sans chez-soi dans les CPAS.

La méthode de dénombrement utilisée ici correspond à la première citée et s'inspire de l'exemple danois. La méthode danoise suppose une collaboration intensive entre tous les services qui entrent en contact avec les personnes sans domicile. Au Danemark, elle s'étend sur une semaine déterminée dans l'année, au cours de laquelle un court questionnaire est complété pour chaque personne en situation de logement précaire. Les avantages de cette méthode sont les suivants : (1) on relève des caractéristiques de profil socio-économico-sanitaire, ce qui permet de développer une politique mieux ciblée, (2) on prend en compte aussi le sans-abrisme « caché » (les personnes qui séjournent temporairement chez des amis/famille ou dans des logements non conventionnels), (3) le dénombrement impliquant une coopération intensive entre tous les services concernés dans la ville, une dynamique pour une approche concertée du phénomène se crée, (4) sont impliqués non seulement les services dédiés aux personnes sans-abri, mais aussi d'autres services et organisations généralistes comme les services de proximité à bas seuil, les services de quartier, les services de première ligne et différentes institutions.

2 Partie quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT)

Dans cette section, nous décrivons la méthode de comptage. Nous aborderons successivement pourquoi nous comptons, qui nous comptons, quand nous comptons et comment nous comptons. Cette section est basée sur les instructions reçues par les organisations et services participants. Cette méthode de dénombrement est décrite en détail dans le *manuel pratique pour les administrations locales*.

2.1 Pourquoi dénombrer ?

Un dénombrement permet de cartographier à un moment donné la population totale des personnes en situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi. Une définition très large de la situation d'absence de logement est utilisée, qui inclut les personnes en abri de nuit, les personnes sortantes d'institutions, les personnes sous menace d'expulsion imminente, et les personnes qui, par nécessité, séjournent chez des amis ou de la famille ou encore dans une caravane, une tente, un garage, etc. En documentant également les profils socio-économico-sanitaires, on obtient un aperçu des caractéristiques de ces groupes, qui permettra une politique mieux ciblée pour lutter efficacement contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

2.2 Qui est dénombré ?

Nous appliquons deux conditions pour inclure une personne dans le dénombrement : (1) la situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi, (2) le lien avec Charleroi.

2.2.1 Situation de logement précaire

Une situation de logement précaire est définie au moyen de la typologie ETHOS Light qui distingue six catégories de situations de logement très précaires et très instables. La menace d'expulsion est ajoutée comme septième catégorie par les chercheurs. Les catégories d'ETHOS Light (+ la menace d'expulsion) sont présentées ci-dessous. Tous les services sont invités à repérer les personnes qu'ils connaissent au

moyen de ces catégories. Les personnes qui se trouvent dans l'une des catégories suivantes de situation précaire de logement sont comptabilisées.

1. **Dans l'espace public.** Personnes qui vivent dans l'espace public (en rue, dans les gares, etc.).
2. **En hébergement d'urgence.** Personnes qui séjournent dans des structures d'accueil à bas seuil et de courte durée : abri de nuit, accueil d'hiver, etc.
3. **En foyer d'hébergement pour personnes sans-abri¹.** Personnes qui séjournent dans des maisons d'accueil ou des hébergements provisoires (séjour d'un an maximum en principe) : accueil de crise, maison d'accueil, logement supervisé sans contrat de bail, logement de transit du CPAS, centres pour victimes de violence, hôtel, auberge de jeunesse, structures d'accueil non agréées.
4. **En institution.** On distingue deux situations :
 - Personnes qui quittent l'institution (prison, hôpital, hôpital psychiatrique, établissement de protection de la jeunesse, habitat protégé, centre d'accueil type Fedasil) dans le mois suivant le jour du dénombrement sans solution de logement stable.
 - Personnes qui séjournent plus longtemps dans l'institution suite à l'absence de solution de logement stable à leur sortie.
5. **En logement non conventionnel.** Personnes qui, par manque de solution de logement, vivent dans une caravane, une cabane, un garage, un squat, une voiture, une tente, etc. Nous comptons également comme logement non conventionnel :
 - Une chambre/logement sans contrat de bail ou accord de location
 - Une chambre/logement sans accès aux équipements de base comme une salle de bain et une cuisine.
Par exemple, une personne qui vit dans une petite chambre au-dessus d'un magasin et qui n'a pas d'équipement pour cuisiner et/ou prendre une douche.
6. **Chez des amis, connaissances ou des membres de la famille.** Personnes qui vivent temporairement chez des amis, des connaissances ou des membres de la famille par manque de solution de logement.
7. **Sous menace d'expulsion.** On distingue quatre situations :
 - Personnes contre qui une décision judiciaire d'expulsion a été prononcée et qui doivent quitter leur logement dans le mois suivant le jour du dénombrement.
 - Personnes obligées de quitter leur logement en raison d'une déclaration d'insalubrité dans le mois qui suit le dénombrement.
 - Personnes obligées de quitter leur logement en raison d'une déclaration d'inhabitabilité dans le mois qui suit le dénombrement.
 - Personnes obligées de quitter leur logement suite à un délai de préavis qui est arrivé à échéance ou qui arrive à échéance dans le mois suivant le jour du dénombrement.

¹ Le terme « foyer d'hébergement » renvoie de manière plus concise aux « centres d'hébergement pour sans-abri ou logements temporaires ». Il sera donc préférentiellement utilisé dans la suite de ce rapport.

2.2.2 Lien avec Charleroi.

Outre le fait que la personne se trouve dans l'une des situations de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi mentionnées ci-dessus, elle doit avoir un lien avec Charleroi pour être dénombrée.

Pour être comptabilisée, la personne doit se trouver dans l'une des situations suivantes :

- La personne séjourne à Charleroi
Par exemple : un couple est hébergé en accueil d'urgence, un jeune homme habite auprès de sa tante à Charleroi, une femme domiciliée hors de Charleroi y reste en maison d'accueil, etc.

- La personne séjourne en dehors de Charleroi, mais sa dernière adresse de résidence est à Charleroi

Exemple 1. Une bénéficiaire du CPAS de Charleroi séjourne dans un centre d'accueil pour femmes d'une autre ville.

Exemple 2. Une personne fréquentant un centre de jour est expulsée de son logement à Charleroi et loge temporairement chez un ami à Tournai.

Cette deuxième condition peut impliquer que nous dénombrons des personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS de Charleroi. Cela peut être indiqué dans le questionnaire. Nous demandons également la commune où la personne a séjourné le jour du dénombrement, afin de pouvoir également donner des chiffres au niveau communal lorsque cela est nécessaire.

La durée du séjour à Charleroi n'est soumise à aucune condition : dès que la personne passe une nuit à Charleroi, elle est comptabilisée. Si les deux conditions sont remplies (situation de logement précaire et lien avec Charleroi), un questionnaire est rempli pour la personne.

2.3 Quand le dénombrement a-t-il lieu ?

Nous avons dénombré les personnes le 29 octobre 2021. Nous pouvons ainsi nous faire une idée de la situation de logement des personnes sans-abri dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021. En outre, nous interrogeons le(s) lieu(x) de séjour au cours des deux semaines précédant le dénombrement. En effet, il n'est pas toujours possible pour le travailleur de connaître le lieu de séjour exact le jour du dénombrement, mais il peut connaître le lieu de séjour de la personne dans les jours qui précèdent le dénombrement. Lorsque le dénombrement a lieu pendant une période de mesures COVID19 plus strictes comme ce fut le cas à Charleroi (fin octobre 2021), il est parfois difficile pour le travailleur de terrain de rentrer en contact avec la personne dénombrée.

2.4 Comment le dénombrement a-t-il lieu ?

2.4.1 Repérage préalable

Chaque organisation repère les personnes qu'elle connaît sur la base de leur situation de logement et de leur lien avec Charleroi. Un questionnaire est complété pour les personnes qui répondent à ces deux conditions.

2.4.2 Questionnaire en ligne

Un court questionnaire est utilisé pour le dénombrement². En plus de la situation de logement, ce questionnaire cherche à récolter quelques informations supplémentaires sur le profil des personnes. Les questions sont basées sur les directives européennes MPHASIS, une vaste étude européenne qui formule un certain nombre de directives pour mesurer le sans-abrisme (MPHASIS, 2009)

Le questionnaire est disponible et encodé via un lien internet. Des versions papier sont également disponibles, mais doivent être ultérieurement encodées en ligne via le lien internet.

Si possible, le travailleur social remplit le questionnaire avec la personne dénombrée³. De cette façon, les personnes sont informées et impliquées dans le dénombrement. Remplir le questionnaire ensemble permet également de s'assurer que les résultats sont corrects et à jour. Si cela n'est pas possible ou souhaitable, le travailleur remplit lui-même le questionnaire.

2.4.3 Travail préparatoire

Certaines opérations préparatoires ont été effectuées par les services participants avant le 29 octobre, jour du dénombrement :

- Repérer les bénéficiaires/usagers qui rentrent dans les conditions pour être dénombrés (situation reprise dans ETHOS Light + lien avec Charleroi).
- Si possible, parler du dénombrement aux personnes du public.
- Remplir partiellement le questionnaire à l'avance (en version papier)

2.4.4 Doublons

Plus il y a d'organisations participantes, plus le risque de double comptage est grand (par exemple, une personne séjourne à l'abri de nuit et est aussi bénéficiaire du CPAS : elle pourrait donc être dénombrée par ces deux services). Pour pouvoir identifier ces doublons, on a recours à un identifiant anonyme. Celui-ci se compose de la première lettre du prénom, de la première lettre du nom de famille et de la dernière lettre du nom de famille. En combinant l'âge, le sexe et cet identifiant anonyme, il est possible de repérer les doublons et de les supprimer de la base de données. Dès que les doublons ont été entièrement repérés et supprimés, la variable d'identification est retirée de la base de données. L'identification des doublons pour le dénombrement de Charleroi est réalisée par le CIRTES - UCLouvain.

² Le questionnaire se trouve dans le *manuel pratique pour les administrations locales* disponible via <https://www.kbs-frb.be/fr/denombrement-sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi>

³ Cependant, la relation de confiance avec la personne doit toujours être respectée et protégée. Il est donc possible qu'il ne soit pas souhaitable de remplir le questionnaire (ou certaines parties de celui-ci) avec la personne.

2.5 Organisation du dénombrement

Le succès du dénombrement dépend de l'engagement des organisations locales. Elles entrent en contact avec le groupe cible et sont chargées de remplir les questionnaires. Pour les informer et les motiver, une réunion de lancement a été organisée à Charleroi, suivi de diverses sessions d'information.

Le coup d'envoi du dénombrement de Charleroi a été donné le 13 septembre 2021. En septembre et octobre 2021, 3 séances de formation ont été organisées pour informer davantage les services et les motiver à participer. Les services ont été répartis en fonction des groupes cibles avec lesquels ils sont (régulièrement) en contact : services d'hébergement pour personnes sans-abri, antennes sociales du CPAS de Charleroi, services de proximité et de 1^{ère} ligne, institutions, etc.

Au cours de ces sessions, le questionnaire et le manuel d'accompagnement ont été expliqués. L'équipe de recherche se tenait également à disposition pour répondre aux questions des travailleurs, notamment sur le questionnaire.

Quelques jours avant le dénombrement, une séance de questions-réponses a été organisée en visioconférence, au cours de laquelle les services ont pu poser leurs dernières questions pratiques aux chercheurs. Dans les semaines précédant le dénombrement, les chercheurs étaient disponibles par téléphone et par courriel pour répondre à d'autres questions. Après le jour du dénombrement, les chercheurs ont envoyé quelques rappels pour encourager les organisations à remplir les questionnaires.

2.6 Organisations participantes

1213 questionnaires ont été encodés par 41 services différents. Le tableau 1 donne un aperçu du nombre de questionnaires encodés par les différents services.

Tableau 1. Services participants et nombre de questionnaires encodés.

Services participants	Nombre de questionnaires encodés
Cellule SDF	321
Asbl Comme Chez Nous (Rebond, Parent'elles, Chez Toit, Toudi Boudji)	228
Antenne sociale de Charleroi	69
Antenne sociale de Marchienne	50
APPUIS abri de nuit	36
Relais Santé	33
ADIS	32
Entre 2 Wallonie	29
Solidarités Nouvelles	28
APPUIS rue	27
ORS - Espace Libre	25
Service social de l'ISPPC : hôpital Marie Curie et Vincent Van Gogh	25
Asbl Le Comptoir	24
Logement accompagné du Pôle logement et hébergement	24

Le 26	21
Ilot Jumet	20
Antenne sociale de Gilly	18
Antenne sociale de Jumet	18
Antenne sociale de Couillet/Montignies	17
Antenne sociale de Docherie	16
Maisons médicales	15
Antenne sociale de Lodelinsart	14
Hôtel social	12
Ilot Marchienne	12
Resto du Coeur de Charleroi	12
Antenne sociale de Monceau	9
Antenne sociale de Marcinelle	8
MADO	8
Point Jaune	8
Asbl Le Figuier	7
Cellule Logement	5
Château Mondron	5
Maison de Justice	5
Asbl Transition	3
Service social du Grand Hôpital de Charleroi : hôpital Saint Joseph et Notre-Dame de Charleroi	3
Housing First	2
Logements temporaires/Relais social	2
Antenne sociale de Dampremy	1
Asbl Le Triangle (Abri de nuit du Triangle)	1
Tremp'Ose	1
Collectif Santé Charleroi	1
Non identifié	18
Total général	1213

Un nombre important de questionnaires a été encodé par la Cellule SDF. Il est également important de noter que ces chiffres ne représentent que la partie liée à l'encodage des questionnaires. Or, la collaboration entre les services a amené certains d'entre eux à mobiliser d'autres services partenaires pour encoder les questionnaires qu'ils avaient eux-mêmes remplis en version papier en ayant effectué tout le travail de récolte d'informations. Ceci dans une logique d'allègement de la charge de travail.

En plus de ces services participants, un certain nombre de services n'ont pas participé au dénombrement. Certains services n'ont pas répondu à la demande de participation, d'autres ont indiqué

que leur participation était impossible en raison d'autres engagements ou d'un manque de temps. D'autres services encore ont indiqué qu'ils disposaient de trop peu d'informations ou qu'ils n'étaient pas en contact avec les personnes visées par le dénombrement. Il est possible que les personnes avec lesquelles ces services sont en contact soient connues et dénombrées par d'autres services. Mais il est également possible que le nombre réel de personnes sans-abri et sans chez-soi soit plus élevé que celui rapporté dans cette étude.

Une fois la phase de récolte des questionnaires clôturée (la date limite pour encoder les questionnaires était le 21 novembre 2021), un nettoyage de la base de données a été effectué. Ce nettoyage vise à repérer et éliminer les doublons, contrôler que l'ID de la personne est valide et vérifier si la situation de logement de la personne rentre dans les conditions du dénombrement.

Sur les 1213 questionnaires encodés, **959** ont été conservés pour l'analyse proprement dite et 254 supprimés de la base de données :

148 questionnaires ont été supprimés, car ils constituaient un doublon. Autrement dit, un ou plusieurs questionnaires ont été remplis pour la même personne. Lorsque des doublons étaient repérés, les questionnaires retenus étaient ceux qui avaient été remplis en présence de la personne. À défaut, le questionnaire le plus complet était gardé.

78 questionnaires ont été supprimés, car ils ne donnaient aucune information sur la situation de logement de la personne (ni dans la nuit du 28 au 29 octobre ni dans les 14 jours précédents). Par conséquent, il n'est pas possible de savoir si la personne est en situation de sans-abrisme et/ou d'absence de chez-soi et donc si elle fait bien partie du public.

20 questionnaires ont été supprimés, car ils ne contenaient pas un identifiant anonyme valide. Par conséquent, il n'est pas possible de vérifier si un ou plusieurs questionnaires ont déjà été introduits pour cette même personne, ce qui pourrait surestimer le nombre de personnes dénombrées.

7 questionnaires ont été supprimés, car la situation de logement ne correspondait pas à une des catégories de la typologie ETHOS. Pour ces questionnaires, la réponse à la question sur la situation de logement avait été donnée en indiquant "Autre" et en spécifiant dans un commentaire la situation en question.

1 questionnaire a été supprimé, car il concernait un mineur non isolé qui ne fait donc pas partie de la population ciblée par le dénombrement.

Les services ont principalement rempli eux-mêmes les questionnaires. Sur l'ensemble des questionnaires retenus pour l'analyse, 24.1% ont été remplis avec la personne et 75.5% ont été remplis uniquement par le travailleur. Pour le reste, l'information n'est pas connue.

3 Partie qualitative : récits de cas et réflexions sur les résultats

En plus de ces résultats quantitatifs, nous mettons également en lumière les histoires qui se cachent derrière ces chiffres. À cette fin, nous avons organisé une séance de discussion en ligne le 14 décembre 2021 auxquels les services participants ont été conviés. Les premiers résultats du dénombrement ont été présentés et les participants ont été invités à donner leur avis et à interpréter les chiffres.

De plus, après cette séance de discussion, les participants ont été invités à remplir un bref questionnaire en ligne dans lequel il leur était demandé de décrire certains cas de personnes sans-abri avec lesquelles ils étaient en contact. Ils avaient également la possibilité de faire des commentaires sur les résultats et de pointer les résultats marquants et reconnaissables.

13 services différents ont rempli ce questionnaire en ligne leur permettant de présenter des récits de cas.

Chapitre 3 Les résultats quantitatifs

Dans ce chapitre, nous décrivons les résultats quantitatifs du premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Charleroi. Nous discutons du nombre de personnes sans-abri dénombrées et de certaines caractéristiques du profil de ce groupe. Nous examinons ensuite plus en détail certains sous-groupes et chiffres spécifiques.

Un dénombrement nocturne a également eu lieu le soir du 28 octobre 2021. Une centaine de travailleurs ont cartographié le territoire de Charleroi afin de dénombrer spécifiquement les personnes qui se trouvaient dans l'espace public via un questionnaire allégé. Les résultats de ce dénombrement nocturne sont présentés dans une section spécifique de ce chapitre. Les personnes dénombrées lors de ce dénombrement nocturne ne sont donc pas prises en compte dans les discussions qui suivent.⁴

1 Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021, 959 personnes sans-abri et sans chez-soi ont été dénombrées à Charleroi. 200 enfants mineurs qui ont la même situation de logement précaire que leur(s) parent(s) ont également été dénombrés. Au total, nous avons donc dénombré 1159 adultes et enfants sans-abri et sans chez-soi. Le tableau 2 donne un aperçu de la situation de séjour des adultes dénombrés et des enfants mineurs le 29 octobre 2021.

Tableau 2. Situation de logement des personnes dénombrées à Charleroi le 29 octobre 2021.

	Nombre d'adultes	%	Nombre d'enfants	%
1 Dans l'espace public	62	6.5%	5	2.5%
2 En hébergement d'urgence	64	6.7%	8	4.0%
En foyer d'hébergement				
3 (Maison d'accueil, log. de transit, etc.)	189	19.5%	101	50.5%
4 En institution	54	5.6%	5	2.5%
5 Dans un logement non conventionnel	222	23.1%	9	4.5%
6 Chez des amis ou de la famille	302	31.5%	59	29.5%
Total ETHOS LIGHT	893	93.1%	187	93.5%
7 Sous menace d'expulsion	20	2.1%	10	5%
Inconnu	46	4.8%	3	1.5%
Total	959	100%	200	100%

⁴ Cela est notamment dû au fait que le questionnaire utilisé n'est pas le même puisqu'il s'agit d'une version raccourcie et que la méthode utilisée, à savoir le déploiement d'une centaine de travailleurs sur un large territoire, empêche d'avoir accès à un identifiant valide pour un nombre important de personnes. Dès lors, la combinaison des données peut donner lieu à des interprétations erronées.

Les chiffres montrent que les personnes dénombrées à Charleroi séjournent le plus souvent chez des amis ou la famille, dans un logement non conventionnel ou en foyer d'hébergement. La majorité des enfants mineurs directement concernés par la situation de logement sont hébergés en foyer d'hébergement tandis qu'une autre part importante séjourne chez des amis ou de la famille.

Les catégories 1 à 6 sont les catégories du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi selon la définition ETHOS Light. Au total, nous avons compté 959 adultes et 200 enfants mineurs qui sont sans-abri selon cette définition. Les catégories 5 et 6 indiquent que 524 adultes dénombrés sont dans une situation de sans-abrisme invisible.

Le tableau 2 montre également que le nombre de personnes dormant à l'extérieur, celles en hébergement d'urgence et celles en centre d'hébergement pour sans-abri ou logement temporaire⁵ (315 personnes) représentent 32.7% du nombre total de personnes dénombrées. Pour 46 personnes (4.8%), aucun lieu de séjour n'a été enregistré le 29 octobre 2021.

Dans ce qui suit, la répartition des adultes dans chaque catégorie de logement sera examinée plus en détail. La situation de séjour des enfants mineurs est abordée plus loin dans ce chapitre.

1.1 Dans l'espace public

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021, nous avons dénombré 62 personnes (6.5%) qui ont séjourné dans l'espace public à Charleroi.

1.2 En hébergement d'urgence

Nous avons dénombré 64 personnes (6.7%) qui ont séjourné dans un hébergement d'urgence sur le territoire de Charleroi.

⁵Le terme « Foyer d'hébergement » est également utilisé comme synonyme dans ce rapport.

1.3 En foyer d'hébergement

Il y avait 189 personnes (19.5%) en foyer d'hébergement. Le tableau 3 montre dans quels centres d'accueil spécifiques ces personnes ont séjourné.

Tableau 3. Nombre d'adultes en foyer d'hébergement le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
Centre d'hébergement de crise	16	8.5%
Maison d'accueil	89	47.0%
Logement supervisé sans contrat de location	8	4.2%
Centre pour victimes de violence	2	1.1%
Logement à court terme des autorités locales	42	22.2%
Logement à court terme hors administration locale	9	4.8%
Hôtel, auberge de jeunesse	11	5.8%
Centre d'accueil hors région	2	1.1%
Inconnu	10	5.3%
Total	189	100,0

Sur les 189 personnes qui ont séjourné dans un foyer d'hébergement, 89 personnes ont séjourné dans une *maison d'accueil* (47.0%). 42 personnes ont séjourné dans un *logement à court terme des autorités locales* (22.2%) tandis que 9 autres personnes ont séjourné dans un *logement à court terme hors administration locale* (4.8%). 16 personnes ont séjourné dans *centre d'hébergement de crise* (8.5%), 11 autres personnes ont séjourné dans un *hôtel ou une auberge de jeunesse* (5.8%) et 8 personnes ont séjourné dans un *logement supervisé sans contrat de location* (4.2%). Quelques personnes ont séjourné dans un *centre pour victimes de violence* (2 personnes, 1.1%) et dans un *centre d'accueil hors région* (2 personnes, 1.1%). Pour 10 autres personnes, le type de foyer d'hébergement n'a pas été spécifié et est donc *inconnu*.

1.4 En institution

90 personnes (5.6%) séjournèrent dans une institution qu'elles 1) auraient déjà dû quitter, mais dans laquelle elles restent plus longtemps faute de solution de logement ou 2) qu'elles devraient quitter avant le 30 novembre 2021 et ne disposent pas d'une solution de logement stable. Le tableau 4 montre la répartition de ce groupe dans les différents types d'institutions.

Tableau 4. Nombre d'adultes en institution le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
Prison	19	35.2%
Hôpital général	23	42.6%
Hôpital psychiatrique ou service psychiatrique	6	11.1%
Protection/aide à la jeunesse	1	1.9%
Habitation protégée	0	0.0%
Centre d'accueil pour migrants/FEDASIL/Croix Rouge	0	0.0%
Initiative locale d'accueil - ILA	0	0.0%
Centre résidentiel pour usagers de drogues	3	5.5%
Inconnu	2	3.7%
Total	54	100,0

Sur les 54 personnes qui séjournent en institution, la majorité séjournait dans un *hôpital général* (23 personnes, 42.6%) ou en *prison* (19 personnes, 35.2%). Les autres personnes séjournent dans un *hôpital psychiatrique ou service psychiatrique* (6 personnes, 11.1%), dans un *centre résidentiel pour usagers de drogues* (3 personnes, 5.5%) ou dans une *structure de protection/aide à la jeunesse* (1 personne, 1.9%). Pour 2 personnes, le type d'institution n'a pas été spécifié et est donc *inconnu*.

Le tableau 5 montre combien de personnes doivent quitter cette institution dans un délai d'un mois et n'ont pas de solution de logement et combien de personnes restent plus longtemps dans cette institution en raison de l'absence de solution de logement. Plus de la moitié des personnes dénombrées qui séjournent en institution restent plus longtemps en raison de l'absence de logement (49 personnes, 54.4%). Pour 8 personnes, l'information n'est pas connue.

Tableau 5. Nombre d'adultes quittant ou restant plus longtemps en institution faute de solution de logement avant le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
La personne doit quitter l'institution dans un délai d'un mois sans solution de logement	10	18.5%
La personne reste plus longtemps dans l'institution en raison de l'absence de solution de logement	37	68.5%
Inconnu	7	13.0%
Total	54	100,0

1.5 Dans un logement non conventionnel

222 personnes dénombrées (23.1%) ont séjourné dans un logement non conventionnel. Le tableau ci-dessous montre que 94 personnes séjournaient dans une *tente* (42.3%) tandis que 73 personnes séjournaient dans un *squat* (32.8%). Cela représente $\frac{3}{4}$ des personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel. Les autres personnes dénombrées qui étaient dans un logement non conventionnel la nuit du 28 au 29 octobre 2021 ont séjourné dans un *garage* (17 personnes, 7.6%), dans une *voiture/camion* (13 personnes, 5.9%), dans une *caravane/roulotte* (11 personnes, 5.0%), dans un *logement sans accès aux besoins de base* (7 personnes, 3.2%) ou encore dans un *logement sans titre de location/propriété* (6 personnes, 2.7%). Une personne a séjourné dans un *autre* type de logement non conventionnel : « *un ancien commerce* » (0.5%).

Tableau 6. Nombre d'adultes dans un logement non conventionnel le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
Voiture, camion	13	5.9%
Tente	94	42.3%
Garage	17	7.6%
Squat	73	32.9%
Caravane, roulotte	11	5.0%
Logement sans titre de location/propriété	6	2.7%
Logement sans accès aux besoins de base	7	3.2%
Autre	1	0.4%
Total	222	100,0

1.6 Chez des amis ou de la famille

Le groupe le plus important de personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées était hébergé par des amis, la famille ou des connaissances en raison de l'absence d'une autre solution de logement (302 personnes, 31.5%).

1.7 Sous menace d'expulsion

Il y avait 20 personnes qui séjournèrent dans un logement où elles risquent d'être expulsées (au plus tard le 30 novembre 2021) (2.1%). Le tableau 7 montre la répartition de ce groupe en fonction de la raison de leur expulsion imminente.

Tableau 7. Nombre d'adultes sous menace d'expulsion le 29 octobre 2021.

	Fréquences	%
Décision judiciaire d'expulsion	4	20.0%
Obligation de quitter suite à une décision d'insalubrité	8	40.0%
Obligation de quitter suite à une décision d'inhabitabilité	0	0.0%
Préavis écoulé	1	5.0%
Préavis se terminant dans le mois suivant le jour du dénombrement	4	20.0%
Inconnu	3	15.0%
Total	20	100,0

8 personnes sont sous menace d'expulsion, car elles ont une *obligation de quitter suite à une décision d'insalubrité* (40.0%). 4 personnes se sont vues signifier une *décision judiciaire d'expulsion* (20.0%) et 4 autres ont une *obligation de quitter suite à une décision d'inhabitabilité* (5.0%). 1 personne est sous menace d'expulsion, car son préavis est écoulé. Pour 3 personnes, la menace d'expulsion n'a pas été spécifiée et est donc *inconnue*.

1.8 Situation de logement du 15 au 28 octobre 2021

Outre la situation de logement le 29 octobre 2021, la situation de logement au cours des deux semaines précédant le jour du dénombrement a également été cartographiée : il a été indiqué où la personne a séjourné pendant la période du 15 au 28 octobre 2021. Comme la situation de logement peut varier pendant cette période, plusieurs options peuvent être indiquées. Le tableau 8 présente la situation de logement des personnes dénombrées au cours de la période du 15 au 28 octobre 2021.

Tableau 8. Situation de logement du 15 au 28 octobre 2021

	Nombre d'adultes	%
1 Dans l'espace public	107	9.7%
2 En hébergement d'urgence	127	11.5%
3 En foyer d'hébergement	196	17.9%
4 En institution	46	4.2%
5 Dans un logement non conventionnel	239	21.8%
6 Chez des amis/famille/connaissances	340	31.0%
7 Sous menace d'expulsion	19	1.7%
Autre	1	0.1%
Inconnu	23	2.1%
Total	1098	100%

Au total, il y a 1098 situations de logement (une personne peut avoir connu différentes situations de logement durant la période du 15 au 28 octobre 2021).

Sur cette période, les personnes dénombrées séjournent le plus souvent chez des amis, de la famille ou des connaissances (340 personnes, 31.0%) ou dans un logement non conventionnel (239 personnes, 21.8%). Une partie des personnes dénombrées a également séjourné en foyer d'hébergement (196 personnes, 17.9%), en hébergement d'urgence (127 personnes, 11.5%) et dans l'espace public (107 personnes, 9.7%). 46 personnes ont séjourné en institution (4.2%) et 19 dans un logement sous menace d'expulsion (1.7%). 1 personne a connu une *autre* situation de logement durant cette période : « *domicile conjugal* » (0.1%) tandis que pour 23 personnes, cette information n'a pas été spécifiée et est donc *inconnue*.

1.9 Situation de logement 29 octobre et 15 – 28 octobre 2021

Afin de vérifier les différents lieux de séjour des personnes dénombrées, nous comparons les chiffres de leur situation de logement du 29 octobre avec leur(s) situation(s) de logement du 15 au 28 octobre. Le tableau 9 présente la comparaison entre les personnes ayant passé au moins une nuit dans l'espace public au cours de la période du 15 au 28 octobre et leur situation de logement le 29 octobre.

Tableau 9. Situation de logement dans l'espace public du 15 au 28 octobre 2021 avec situation de logement le 29 octobre 2021

Situation de logement 29 octobre 2021		Situation de logement 15-28 octobre 2021 : espace public	
		Nombre d'adultes	%
1	Dans l'espace public	53	49.5%
2	En hébergement d'urgence	16	15.0%
3	En foyer d'hébergement	6	5.6%
4	En institution	3	2.8%
5	Dans un logement non conventionnel	15	14.0%
6	Chez des amis ou de la famille	5	4.7%
7	Sous menace d'expulsion	1	0.9%
	Inconnu	8	7.5%
Total		107	100,0

Sur la période du 15 au 28 octobre 2021, nous avons dénombré 133 personnes qui ont séjourné dans l'espace public. Ce nombre est bien supérieur au nombre de personnes qui ont séjourné dans l'espace public la nuit du 28 au 29 octobre (62 personnes).

Presque la moitié des personnes qui ont séjourné dans l'espace public durant la période du 15 au 28 octobre 2021 séjournaient également dans l'espace public la nuit du 28 au 29 octobre 2021 (53 personnes, 49.5%). On constate également que certaines personnes séjournaient en hébergement d'urgence (16 personnes, 15.0%) ou dans un logement non conventionnel (15 personnes, 14.0%).

Nous examinons les mêmes résultats pour le groupe de personnes ayant passé au moins une nuit dans un logement non conventionnel au cours de la période du 15 au 28 octobre 2021. Le tableau 10 présente la comparaison entre les personnes ayant passé au moins une nuit dans un logement non conventionnel au cours de la période du 15 au 28 octobre et leur situation de logement le 29 octobre.

Tableau 10. Situation de logement en logement non conventionnel du 15 au 28 octobre 2021 avec situation de logement le 29 octobre 2021

Situation de logement 29 octobre 2021		Situation de logement 15-28 octobre 2021 : logement non conventionnel	
		Nombre d'adultes	%
1	Dans l'espace public	4	1.7%
2	En hébergement d'urgence	1	0.4%
3	En foyer d'hébergement	5	2.1%
4	En institution	2	0.8%
5	Dans un logement non conventionnel	203	85.0%
6	Chez des amis ou de la famille	16	6.7%
7	Sous menace d'expulsion	0	0.0%
	Inconnu	8	3.3%
Total		239	100%

Nous avons dénombré 239 personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel pendant la période du 15 au 28 octobre 2021. Ce nombre est légèrement supérieur au nombre de personnes qui séjournèrent dans un logement non conventionnel la nuit du 28 au 29 octobre 2021 (222 personnes). La majorité séjournait également dans un logement non conventionnel le 29 octobre 2021 (203 personnes des personnes qui ont séjourné dans un logement non conventionnel au cours des 15 jours précédents le dénombrement séjournèrent également dans un logement non conventionnel le jour du dénombrement ce qui représente 85.0% du total des personnes ayant séjourné dans un logement non conventionnel dans les 15 jours précédant le dénombrement). On constate également que l'information est inconnue pour 8 personnes.

2 Caractéristiques du profil

2.1 Genre et âge

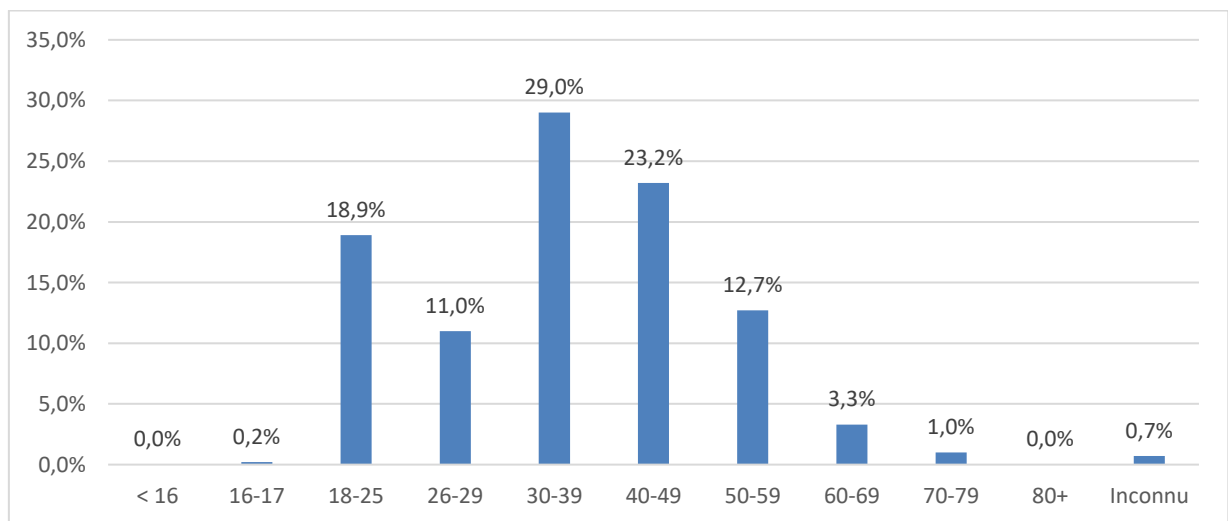
La majorité des personnes dénombrées à Charleroi sont des hommes (677 personnes, 70.6%). 29.1% des personnes dénombrées sont des femmes (279 personnes). Pour trois personnes, 'X' est indiqué (0.3%).

Tableau 11. Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.

	Fréquences	Pourcentage
Homme	677	70.6%
Femme	279	29.1%
X	3	0.3%
Total	959	100%

La répartition par âge montre un groupe important de jeunes adultes : près d'une personne sur cinq de toutes les personnes dénombrées est âgée de 25 ans au maximum (174 personnes, 19.9%). Plus de la moitié ont moins de 40 ans (487 personnes, 55.7%). 7.3% ont au moins 60 ans et parmi celles-ci, 3 personnes ont 80 ans ou plus. L'âge n'est pas connu pour 23 personnes dénombrées.⁶

Figure 1. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021 (en %) (N=959).



⁶ Plusieurs mineurs ont été dénombrés. Cela signifie qu'un questionnaire a été rempli pour eux. Après une analyse approfondie, il a été décidé de garder 2 de ces personnes dans l'analyse parce qu'elles correspondaient à des profils isolés de mineurs. Ces personnes n'appartiennent donc pas au groupe des enfants mineurs dénombrés via les parents dont il sera question plus loin dans ce chapitre.

Tableau 12. Âge des personnes sans-abri et sans chez-soi

	Nombre d'adultes	%
< 16 ans	0	0.0%
16 - 17 ans	2	0.2%
18 – 25 ans	181	18.9%
26 – 29 ans	105	11.0%
30 – 39 ans	278	29.0%
40 – 49 ans	222	23.2%
50 – 59 ans	122	12.7%
60 – 69 ans	32	3.3%
70 – 79 ans	10	1.0%
> 80 ans	0	0.0%
Inconnu	7	0.7%
Total	959	100%

Des différences peuvent être observées entre les différentes situations de logement du 29 octobre par rapport au genre et à l'âge des personnes dénombrées.

En ce qui concerne le genre, les hommes constituent le groupe le plus important dans chaque catégorie de logement.

Tableau 23. Situation de logement des personnes au 29 octobre 2021 et genre

	Nombre d'hommes	%	Nombre de femmes	%	Nombre de X	%	Total	Total %
1 Dans l'espace public	52	83.9%	10	16.1%	0	0.0%	62	100%
2 En hébergement d'urgence	51	79.7%	13	20.3%	0	0.0%	64	100%
3 En foyer d'hébergement	114	60.3%	75	39.7%	0	0.0%	189	100%
4 En institution	38	70.4%	15	27.8%	1	1.8%	54	100%
5 Dans un logement non conventionnel	176	79.3%	45	20.3%	1	0.4%	222	100%
6 Chez des amis ou de la famille	194	64.2%	107	35.4%	1	0.4%	302	100%
Total ETHOS LIGHT	625	70.0%	265	29.7%	3	0.3%	893	100%
7 Sous menace d'exclusion	12	60.0%	8	40.0%	0	0.0%	20	100%
Inconnu	40	87.0%	6	13.0%	0	0.0%	46	100%
Total	677		279		3		959	100%

Les plus grandes différences entre hommes et femmes apparaissent dans les séjours *dans l'espace public* (83.9% des personnes séjournant dans l'espace public sont des hommes), en *hébergement d'urgence* (79.7%) et *dans un logement non conventionnel* (79.3%) et *en institution* (70.4%). Les différences sont moins prononcées en *foyer d'hébergement* (60.3%) et *chez les amis/famille* (64.2%). Il y a une légère différence en ce qui concerne les logements *sous menace d'expulsion* (60.0%).

En ce qui concerne les catégories d'âge, les *30-39 ans* sont les plus représentés *dans l'espace public* (23 personnes, 37.1% des personnes qui ont séjourné dans l'espace public la nuit du dénombrement ont entre 30 et 39 ans).

En *hébergement d'urgence*, les *30-39 ans* (17 personnes, 26.6%), les *40-49 ans* (20 personnes, 31.3%) et les *50-59 ans* (12 personnes, 18.8%) constituent les groupes les plus importants.

En *foyer d'hébergement*, les *18-25 ans* (35 personnes, 18.5%), les *30-39 ans* (45 personnes, 23.8%) et les *40-49 ans* (53 personnes, 28.0%) constituent les groupes les plus importants.

En *institution*, ce sont également les *18-25 ans* (9 personnes, 16.7%), les *30-39 ans* (18 personnes, 33.3%) et les *40-49 ans* (10 personnes, 18.5%) qui sont les plus représentés.

Concernant le logement non conventionnel, on retrouve principalement les *30-39 ans* (81 personnes, 26.8%) et les *40-49 ans* (52 personnes, 17.2%).

En ce qui concerne la situation de séjour *chez des amis ou de la famille*, ce sont les *18-25 ans* (29.5%), les *30-39 ans* (81 personnes, 26.8%) et les *40-49 ans* qui sont les plus nombreux (52 personnes, 17.2%).

Dans la dernière catégorie, celle des logements *sous menace d'expulsion*, les *30-39 ans* forment à nouveau le groupe le plus important (6 personnes, 30.0%).

2.2 Nationalité et lieu de naissance

Environ quatre personnes sans-abri sur cinq dénombrées à Charleroi ont la *nationalité belge* (80.5%). 178 personnes ont une autre nationalité (18.6%). 1 personne est *apatride* (0.1%) et pour 8 personnes, l'information est *inconnue*. Les autres nationalités les plus fréquentes sont la nationalité *marocaine* (46 personnes, 4.8%), *algérienne* (41 personnes, 4.3%), *française* (20 personnes, 2.1%) et *italienne* (12 personnes, 1.3%). Pour 11 personnes qui n'ont pas la nationalité belge, la nationalité est *inconnue* (1.1%).

Tableau 14. Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.

	Nombre d'adultes	%
Belge	772	80.5%
Non-Belge	178	18.6%
Apatride	1	0.1%
Inconnu	8	0.8%
Total	959	100

La majorité des personnes dénombrées sont nées en *Belgique* (74.6%). Les autres pays de naissance les plus fréquents sont le *Maroc* (50 personnes, 5.2%), l'*Algérie* (40 personnes, 4.2%) et la France (23 personnes, 2.4%). Pour 40 personnes, le pays de naissance est *inconnu*.

Lorsque les personnes sans-abri dénombrées ont une autre nationalité que la nationalité belge (ce qui représente 178 personnes sur les 959 dénombrées), ils n'ont le plus souvent *pas de document de séjour valide* (85 personnes, 47.5%). 47 personnes ont un *titre de séjour permanent* (26.3%) et 22 personnes ont un *titre de séjour temporaire* (12.3%). Les autres personnes ont une *procédure en cours* (10 personnes, 5.6%) ou un *autre document* (2 personnes, 1.1%). Pour 13 personnes, le statut est *inconnu* (7.3%).

Un droit de séjour temporaire est un droit de séjour limité dans le temps et/ou conditionnel : il peut prendre fin si les conditions ne sont pas remplies. Le terme « en procédure » désigne les personnes qui se trouvent dans une phase allant de la demande de droit de séjour à la décision finale. Pendant cette procédure en attente, ces personnes n'ont pas de résidence légale (Agentschap Integratie en Inburgering, 2020).

Tableau 15. Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées le 29 octobre 2021.

	Nombre d'adultes	%
Titre de séjour permanent	47	26.3%
Titre de séjour temporaire	22	12.3%
Procédure en cours	10	5.6%
Pas de document de séjour valide	85	47.5%
Autre	2	1.1%
Inconnu	13	7.3%
Total	179	100

Pour les personnes ayant une nationalité autre que belge, la question des titres de séjour est également posée. Plusieurs réponses peuvent être indiquées. Le tableau 16 montre les résultats.

Tableau 16. Titres de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2021.

	Nombre d'adultes	%
Carte A – Preuve d’inscription au Registre des Etrangers pour ressortissants de pays tiers – durée limitée	5	2.8%
Carte B – Preuve d’inscription au Registre des Etrangers pour ressortissants de pays tiers – durée illimitée	11	6.1%
Carte C – Carte de séjour pour étrangers établis en Belgique ou pour Suisses avec droit de séjour illimité	8	4.5%
Carte D – Permis de séjour pour résidents de longue durée	2	1.1%
Carte E – Attestation d’enregistrement pour citoyens de l’UE avec droit de séjour de plus de trois mois	8	4.5%
Carte E+ - Carte de séjour pour citoyens de l’UE en séjour permanent	16	8.9%
Carte F – Carte de séjour pour membre de la famille d’un citoyen de l’UE ou d’un citoyen belge	9	5.0%
Carte F+ - Carte de séjour permanente pour membre de la famille d’un citoyen de l’UE ou d’un citoyen belge	7	3.9%
Carte H – Carte bleue européenne pour travailleur hautement qualifié	0	0.0%
Attestation d’immatriculation (carte orange)	4	2.2%
Annexe 3 – Déclaration d’arrivée	1	0.6%
Annexe 13 – Ordre de quitter le territoire	3	1.7%
Annexe 15 – Attestation de résidence temporaire	0	0.0%
Annexe 26 – Certificat d’enregistrement des demandeurs d’asile à l’intérieur du pays	2	1.1%
Annexe 35 – Document spécial de séjour	1	0.6%
Preuve d’enregistrement – Demande de protection internationale	0	0.0%
Attestation Article 9bis – Demande de régularisation ⁷	0	0.0%
Autre	4	2.2%
Aucun : jamais eu de titre de séjour en Belgique	6	3.4%
Inconnu	92	51.4%
Total	179	100%

Des différences peuvent être observées entre les différentes situations de logement du 29 octobre par rapport à la nationalité et au pays de naissance des personnes dénombrées.

⁷ L'annexe 13 et l'article 9 bis ne sont pas des documents de séjour à proprement parler (car aucun droit de séjour ne leur est attaché), mais ils sont inclus dans ce tableau par souci d'exhaustivité.

En ce qui concerne la nationalité, les personnes de nationalité belge constituent le groupe le plus important dans chaque catégorie de logement.

Les plus grandes différences entre Belges et non-Belges apparaissent dans les séjours *en foyer d'hébergement* (159 personnes qui séjournaient dans un foyer d'hébergement la nuit du 28 au 29 octobre 2021 ont la nationalité belge, 84.1%), *en institution* (48 Belges, 88.9%) et *dans un logement non conventionnel* (200 Belges, 90.1%). Les différences sont moins prononcées *dans l'espace public* (46 Belges, 74.2%), *en hébergement d'urgence* (41 Belges, 64.1%), *chez des amis ou de la famille* (234 Belges, 77.5%) et dans un logement *sous menace d'expulsion* (13 Belges, 65.0%).

En ce qui concerne le pays de naissance, les tendances sont similaires puisque les personnes nées en Belgique constituent le groupe le plus important dans chaque catégorie de logement.

Les différences s'observent particulièrement au niveau des séjours *en institution* (45 personnes, 83.3%) et dans un logement non conventionnel (192 personnes, 86.5%). Les différences sont également importantes en ce qui concerne les séjours *dans l'espace public* (43 personnes, 69.4%), *en foyer d'hébergement* (139 personnes, 73.5%), *chez des amis ou de la famille* (216 personnes, 71.5%) et en logement *sous menace d'expulsion* (13 personnes, 65.0%). La différence la moins importante s'observe *en hébergement d'urgence* puisque 37 Belges (57.8%) y ont séjourné.

Des différences peuvent également être observées en ce qui concerne les titres de séjour des personnes n'ayant pas la nationalité belge.

Ainsi, *dans l'espace public* et *en hébergement d'urgence*, les personnes n'ayant pas de document de séjour valide sont les plus représentées parmi les personnes non belges (respectivement 10 personnes, 76.9% et 13 personnes, 61.9%). *En foyer d'hébergement*, on retrouve 33.3% de personnes avec un titre de séjour permanent (10 personnes) et 26.7% avec un titre de séjour temporaire (8 personnes). Les personnes avec un titre de séjour permanent sont également les plus représentées *dans un logement non conventionnel* (10 personnes, 47.6%) ainsi que les personnes qui n'ont pas de document de séjour valide (7 personnes, 33.3%). En ce qui concerne le séjour *chez des amis ou de la famille*, 52.2% des personnes n'ont pas de document de séjour valide (35 personnes) tandis que 17 personnes ont un titre de séjour permanent (25.4%). La plupart des personnes pour qui le lieu de séjour est *inconnu* n'ont pas de document de séjour valide (12 personnes, 80.0%).

2.3 Composition du ménage

Le ménage est composé des personnes avec lesquelles la personne sans-abri partage un lieu de résidence. Elle inclut les personnes avec lesquelles la personne vit et ne comprend que les ménages privés (par exemple, pas de maisons d'étudiants). Si une personne vit temporairement avec sa famille ou des amis, ces personnes ne font pas partie du ménage, car il ne s'agit pas d'un lieu de résidence temporaire pour ces personnes. La situation réelle est également prise en compte : les partenaires non mariés sont appelés « partenaires ».

Tableau 17. Composition des ménages des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	Pourcentage
Isolé sans enfant	709	73.9%
Isolé avec enfant(s)	83	8.7%
En couple sans enfant	52	5.4%
En couple avec enfant(s)	39	4.1%
Avec ses parents sans enfant	13	1.4%
Avec ses parents avec enfant(s)	10	1.0%
Autre ménage sans enfant	17	1.8%
Autre ménage avec enfant(s)	10	1.0%
Autre type de ménage	7	0.7%
Inconnu	19	2.0%
Total	959	100,0

Environ 709 personnes sans-abri et/ou sans chez-soi dénombrées à Charleroi sont des personnes qui vivent *isolées sans enfant* (73.9%). Le deuxième groupe le plus important est celui des *isolées avec enfant(s)* (83 personnes, 8.7%). Environ 9.5% des personnes vivent *en couple* : 52 personnes vivent *en couple sans enfant* (5.4%) tandis que 39 personnes vivent *en couple avec enfant(s)* (4.1%).

La répartition de la composition des ménages change dans certaines catégories de situation de logement. Dans chaque catégorie de situation de logement, la proportion de personnes *isolées sans enfant* est la plus élevée. Cette proportion est la plus élevée *dans un logement non conventionnel* puisqu'elle s'élève à 87.4% (194 personnes). Autrement dit, 87.4% des personnes en *hébergement d'urgence* sont isolées sans enfant. La proportion est également élevée *dans l'espace public* et *en institution* (respectivement 52 personnes, 83.9% et 45 personnes, 83.3%) tout comme *en hébergement d'urgence* (50 personnes, 78.1%). *En foyer d'hébergement* et chez des amis ou de la famille, la tendance est moins forte, mais tout de même majoritaire (respectivement 121 personnes, 64.0% et 203 personnes, 67.2%).

Le groupe des enfants mineurs est divisé en deux groupes : 1) *les enfants directement concernés qui se trouvent dans la même situation de vie que leur(s) parent(s)* et 2) *les enfants indirectement concernés qui ne se trouvent pas dans la même situation de vie que leur(s) parent(s)*. Il s'agit toujours des enfants de la personne et/ou des enfants du partenaire de la personne. Lorsque la personne n'a aucun contact avec ses enfants, « aucun » enfant a été indiqué pour les deux groupes.

Tableau 18. Nombre de personnes sans-abri dénombrées ayant des enfants mineurs.

	Nombre de personnes avec des enfants <u>directement</u> concernés par la situation de logement		Nombre de personnes avec des enfants <u>indirectement</u> concernés par la situation de logement	
	Fréquences	%	Fréquences	%
0	724	75.5%	599	62.5%
1 enfant	55	5.8%	101	10.5%
2 enfants	26	2.7%	49	5.1%
3 enfants	21	2.2%	26	2.7%
> 3 enfants	14	1.4%	24	2.5%
Inconnu	119	12.4%	160	16.7%
Total	959	100,0	959	100,0

La grande majorité des personnes sans-abri dénombrées n'ont *pas d'enfants directement concernés* par leur situation de logement (724 personnes, 75.5%). Pour 116 personnes, *au moins un enfant mineur est directement concerné* par leur situation de logement (12.1%). Pour 119 personnes, cette information n'est pas connue (12.4%).

Environ 599 personnes dénombrées n'ont *pas d'enfants indirectement concernés* par leur situation de logement (62.5%). 200 personnes ont *au moins un enfant indirectement concerné* par la situation de logement (20.8%). Cette information n'est pas connue pour 160 personnes (16.7%).

2.4 Santé

Le tableau 19 montre la répartition des problèmes de santé des personnes sans-abri dénombrées. Plusieurs problèmes de santé peuvent être indiqués. Étant donné que la plupart des questionnaires ont été remplis par un travailleur social sans la présence de la personne sans-abri, il s'agit d'estimations de ces problèmes de santé indiqués notamment par le terme « suspicion de ».

Environ 250 personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées n'ont *aucun problème de santé* (26.0%)⁸. 165 personnes ont des *problèmes psychiques ou psychiatriques* (17.2%). Un groupe de 304 personnes a des *problèmes d'addiction* (31.7%). De plus, 127 personnes ont des *problèmes physiques à long terme* (13.2%), 50 personnes ont un *handicap mental* (5.2%) et 26 personnes ont un *handicap physique* (2.7%). Pour 190 personnes, l'état de santé est *inconnu* (19.8%). 16 personnes ont un *autre problème de santé* (1.7%).

⁸ Étant donné que les personnes peuvent avoir plusieurs problématiques de santé, les pourcentages sont calculés sur le nombre total de personnes dénombrées (959) et non sur le nombre de problématiques dénombrées (1128). Le total des proportions est donc supérieur à 100%.

Tableau 19. Problèmes de santé des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Pas de problème de santé	250	26.0%
Problèmes physiques à long terme	127	13.2%
Handicap physique	26	2.7%
(Suspicion de) handicap mental	50	5.2%
(Suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques	165	17.2%
(Suspicion d') addiction (alcool, drogue, autre)	304	31.7%
Autre problème de santé	16	1.7%
Inconnu	190	19.8%

Un groupe de 74 personnes est aux prises avec des *problèmes psychiques/psychiatriques* et des *problèmes d'addiction*. 16 personnes ont à la fois des *problèmes psychiques/psychiatriques* et un *handicap mental*. 16 personnes ont à la fois un *handicap mental* et des *problèmes d'addiction*.

Des différences peuvent être observées au niveau de la situation de séjour. Ainsi, 41.9% des personnes qui ont séjourné *dans l'espace public* ont des *problèmes d'addiction* (26 personnes). Proportionnellement, il y a plus de personnes qui ont des *problèmes d'addiction* qui séjournent *dans l'espace public* par rapport aux autres problématiques de santé. Cette tendance est également visible en ce qui concerne le foyer d'hébergement. 19.6% des personnes dénombrées *en foyer d'hébergement* ont des *problèmes psychiques/psychiatriques* (37 personnes) tandis que 25.9% ont des *problèmes d'addiction* (49 personnes). 30.7% des personnes n'ont *aucun problème de santé* (58 personnes).

En institution, la majorité des personnes a des *problèmes psychiques/psychiatriques* (55.6%, 30 personnes).

Dans un logement non conventionnel, presque la moitié des personnes a des *problèmes d'addiction* (47.3%, 105 personnes) et une personne sur 5 n'a *aucun problème de santé* (19.4%, 43 personnes).

Les personnes qui ont séjourné *chez des amis ou de la famille* sont proportionnellement plus nombreuses à n'avoir *aucun problème de santé* (34.8%, 105 personnes).

2.5 Passé en institution

Nous examinons le passé institutionnel des personnes sans-abri dénombrées. Ainsi, nous pouvons savoir si les personnes ont déjà été en institut d'aide à la jeunesse, en établissement psychiatrique et en prison.

77 personnes ont déjà séjourné *en institut d'aide à la jeunesse* (8.0%), 97 *en établissement psychiatrique* (10.1%) et 209 *en prison* (21.8%). Il est également intéressant de noter que la réponse à ces trois questions est *inconnue* pour 1 personne sur 3 en ce qui concerne le passé en institut d'aide à la jeunesse et en établissement psychiatrique et pour 1 personne sur 4 en ce qui concerne la prison.

Tableau 20. Séjour antérieur dans une institution des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Oui	%	Non	%	Inconnu	%	Total	Total %
Institut d'aide à la jeunesse	77	8.0%	542	56.5%	340	35.5%	959	100%
Établissement psychiatrique	97	10.1%	547	57.0%	315	32.8%	959	100%
Prison	209	21.8%	519	54.1%	231	24.1%	959	100%

Certaines informations sur la situation de logement des personnes qui ont un passé dans une de ces trois institutions sont disponibles.

22.6% des personnes qui ont séjourné *dans l'espace public* ont un passé *en prison* (14 personnes).

20.1% des personnes qui ont séjourné *en foyer d'hébergement* ont un passé *en prison* (38 personnes).

46.3% des personnes qui ont séjourné *en institution* ont un passé *en prison* (25 personnes) et 55.6% ont un passé *en prison* (30 personnes).

28.8% des personnes qui ont séjourné *dans un logement non conventionnel* ont un passé *en prison* (64 personnes).

15.9% des personnes qui ont séjourné *chez des amis ou de la famille* ont un passé *en prison* (48 personnes) et 9.9% ont un passé *en institut d'aide à la jeunesse* (30 personnes).

Il est à nouveau intéressant de noter qu'au vu du nombre de réponses « *inconnu* » à ces questions, les proportions pourraient être plus élevées dans la réalité.

2.6 Revenu

Le tableau 21 montre les sources de revenus possibles des personnes sans-abri dénombrées. Plusieurs sources de revenus peuvent être indiquées.⁹

Les sources de revenus les plus courantes sont le *revenu d'intégration (équivalent)* (598 personnes, 62.4%), la *mutuelle ou invalidité* (79 personnes, 8.2%), le *revenu informel* (61 personnes, 6.4%) et l'*allocation de chômage* (58 personnes, 6.0%).

Un groupe de 125 personnes n'a *pas de revenu* (13.0%). Pour 25 personnes, il a été indiqué qu'elles ont (également) une *autre* source de revenus (1.9%).

⁹ Étant donné que les revenus peuvent être multiples, les pourcentages sont calculés sur le nombre total de personnes dénombrées (959) et non sur le nombre de revenus dénombrés (1025). Le total des proportions est donc supérieur à 100%.

Tableau 21. Revenu des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Emploi (stable/temporaire)	19	2.0%
Allocation de chômage	58	6.0%
Mutuelle ou invalidité	79	8.2%
Revenu d'intégration (ou équivalent)	598	62.4%
Allocation de handicap	25	2.6%
Pension	18	1.9%
Revenu informel	61	6.4%
Pas de revenu	125	13.0%
Autre	25	2.6%
Inconnu	17	1.8%

De manière synthétique, on peut regrouper « allocation de chômage », « mutuelle ou invalidité », « revenu d'intégration (ou équivalent) », « allocation de handicap » et « pension » sous le terme « revenu de remplacement ou allocation ». À Charleroi, 759 personnes dénombrées ont au moins un revenu de remplacement (79.1% des personnes dénombrées).

Proportionnellement, on observe que les personnes ont plus souvent un revenu de remplacement lorsqu'elles ont séjourné *dans l'espace public* (80.6%, 50 personnes) *dans un logement non conventionnel* (92.3%, 205 personnes) et *chez des amis ou de la famille* (80.8%, 244 personnes). *En hébergement d'urgence*, 64.1% des personnes ont un revenu de remplacement (41 personnes) et *en foyer d'hébergement*, 79.9% des personnes ont un revenu de remplacement (151 personnes).

2.7 Prise en charge et adresse de référence auprès du CPAS

Les tableaux 22 et 23 montrent si les personnes sans-abri dénombrées reçoivent de l'aide du CPAS ou non et si elles ont une adresse de référence auprès du CPAS ou non.

731 personnes dénombrées ont un dossier actif auprès du CPAS. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit d'un dossier actif auprès du CPAS de la commune de Charleroi (678 personnes, 70.7%). Cependant, 165 personnes dénombrées ne reçoivent aucune aide de la part d'un CPAS (17.2%). Pour 63 personnes cette information n'est pas connue (6.6%).

Tableau 22. Dossier actif auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Oui, auprès du CPAS de la commune de Charleroi	678	70.7%
Oui, auprès du CPAS d'une autre commune	53	5.5%
Non	165	17.2%
Inconnu	63	6.6%
Total	959	100,0

La majorité des personnes dénombrées n'ont pas d'adresse de référence auprès d'un CPAS¹⁰ (500 personnes, 52.1%). 398 personnes ont une adresse de référence auprès du CPAS (41.5%), dont 364 auprès du CPAS de la commune de Charleroi (38.0%). Pour 61 personnes, cette information n'est pas connue (6.4%).

Tableau 23. Adresse de référence auprès du CPAS des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées.

	Fréquences	%
Oui, auprès du CPAS de la commune de Charleroi	364	38.0%
Oui, auprès du CPAS d'une autre commune	34	3.5%
Non	500	52.1%
Inconnu	61	6.4%
Total	959	100%

Les distributions de ces deux variables changent pour certaines catégories de situation de logement.

La proportion de personnes prises en charge par le CPAS de Charleroi est systématiquement majoritaire pour chaque situation de logement. Ainsi, parmi les personnes qui séjournent *chez des amis ou de la famille*, 82.7% ont un *dossier actif auprès du CPAS de Charleroi* (229 personnes). On note également que la proportion de personnes qui ne sont *pas prises en charge par le CPAS* et qui ont séjourné *en institution* est de 53.1% (26 personnes).

Les personnes dénombrées à Charleroi qui ont *une adresse de référence auprès du CPAS de Charleroi* sont proportionnellement plus nombreuses à avoir séjourné *dans l'espace public* (31 personnes, 53.4%) et *dans un logement non conventionnel* (159 personnes, 74.6%). Les personnes dénombrées qui n'ont *pas d'adresse de référence auprès du CPAS* (de Charleroi ou d'une autre commune) sont proportionnellement plus nombreuses à avoir séjourné *en foyer d'hébergement* (123 personnes, 66.5%), *en institution* (37 personnes, 74.0%), *chez des amis ou de la famille* (195 personnes, 69.1%) et dans un logement *sous menace d'expulsion* (18 personnes, 90.0%) que les personnes qui ont une adresse de référence auprès du CPAS de Charleroi ou d'une autre commune.

¹⁰ Les conditions suivantes doivent être remplies pour qu'une personne sans-abri puisse obtenir une adresse de référence auprès d'un CPAS : 1) Ne pas ou ne plus avoir de résidence par manque de ressources suffisantes, 2) Ne pas disposer d'une inscription au registre de la population, 3) Solliciter l'aide du CPAS. Plus d'informations via http://www.ocmw-info-cpas.be/fiche_FT_fr/ladresse_de_reference_aupres_du_cpas_ft#m4.

3 Caractéristiques du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi

3.1 Origine de l'instabilité de logement

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'origine de la perte d'un logement et donc une instabilité de logement. Nous en donnons un aperçu dans le tableau 24. Plusieurs raisons peuvent être indiquées pour la même personne. Nous avons dénombré 1348 raisons au total données par les 959 personnes dénombrées.¹¹

Tableau 24. Raisons de la perte du logement des personnes sans-abri dénombrées.

	Fréquences	%
Conflit avec la famille ou les amis	194	20.2%
Problèmes relationnels	183	19.1%
Addiction	135	14.1%
Initiative du propriétaire (expulsion)	118	12.3%
Raisons financières (ex. dettes)	112	11.7%
Immigration	75	7.8%
Violence	71	7.4%
Logement insalubre/inhabitable	66	6.9%
Fin de bail	50	5.2%
Sortie d'institution	47	4.9%
Perte d'emploi	37	3.9%
Problèmes psychiques	31	3.2%
Incarcération	20	2.1%
Force majeure (ex. Incendie, inondation)	18	1.9%
Décès	14	1.5%
Initiative du propriétaire (rénovation, vente)	11	1.1%
N'a jamais eu de logement	2	0.2%
Autre	46	4.8%
Inconnu	118	12.3%

Une personne sur cinq a indiqué comme raison de la perte du logement un *conflit avec la famille ou les amis* (194 personnes ont indiqué un *conflit avec la famille ou les amis* comme une des raisons de leur situation d'instabilité de logement, 20.2%) et/ou les *problèmes relationnels* (183 personnes, 19.1%)

Les autres raisons les plus souvent évoquées sont l'*addiction* (135 personnes, 14.1%), une *initiative du propriétaire (expulsion)* (118 personnes, 12.3%) et des *raisons financières* (112 personnes, 11.7%).

¹¹ Étant donné que les raisons de l'instabilité de logement peuvent être multiples, les pourcentages sont calculés sur le nombre total de personnes dénombrées (959) et non sur le nombre de raisons dénombrées (1348). Le total des proportions est donc supérieur à 100%.

Environ 4.8% (46 personnes) ont indiqué une *autre* raison parmi lesquelles on retrouve notamment : « *Choix de vie* », « *Hospitalisation* », « *Problèmes graves de santé* » ou encore « *Long parcours de sans-abrisme* ».

20.6% des personnes qui ont séjourné *en foyer d'hébergement* évoquent des *problèmes relationnels* comme raison de leur instabilité de logement (39 personnes), 22.2% évoquent un *conflit avec la famille ou les amis* (42 personnes) et 14.8% évoquent de la *violence* (28 personnes).

22.1% des personnes qui ont séjourné *dans un logement non conventionnel* évoquent également des *problèmes relationnels* comme raison de leur instabilité de logement (49 personnes) tandis que 16.7% des personnes évoquent un *conflit avec la famille ou les amis* (37 personnes). Presque une personne sur 3 qui a séjourné *dans un logement non conventionnel* indique l'*addiction* comme une des raisons de la perte de logement (70 personnes, 31.5%). 19.4% indiquent que des raisons financières ont pu contribuer à leur instabilité de logement (43 personnes).

20.5% des personnes qui ont séjourné *chez des amis ou de la famille* sont en instabilité de logement notamment à cause de *problèmes relationnels* (62 personnes), 15.2% en raison d'une *fin de bail*, 26.5% en raison d'un *conflit avec la famille ou les amis* (80 personnes) et 11.3% en raison d'une *initiative du propriétaire (expulsion)* (34 personnes).

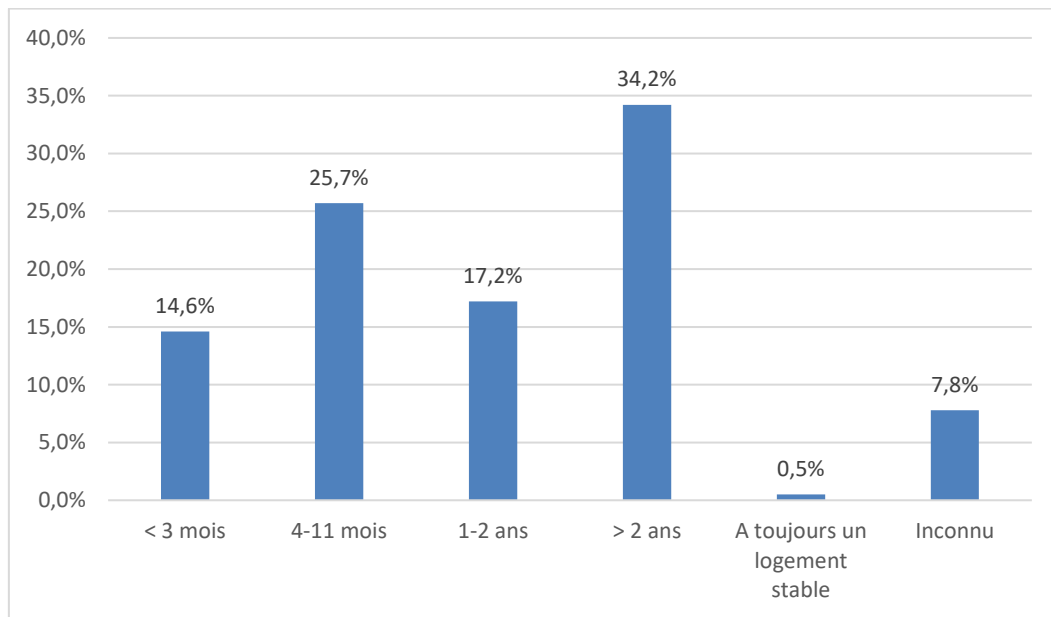
3.2 Durée de l'instabilité de logement

Nous pouvons établir un graphique de la durée de l'instabilité de logement. Le dénombrement montre que 40.3% des personnes sans-abri et sans chez-soi sont dans une situation d'instabilité de logement depuis *moins d'un an*. Parmi elles, 140 personnes sont en instabilité de logement depuis *moins de trois mois* (14.6%) et 246 personnes depuis *4 à 11 mois* (25.7%). Plus de la moitié des personnes dénombrées sont en instabilité de logement depuis *un an ou plus* (493 personnes, 51.4%) parmi lesquelles 165 personnes le sont depuis *1 ou 2 ans* (17.2%) alors que 328 personnes le sont depuis *2 ans ou plus* (34.2%). 0.5% des personnes dénombrées ont *toujours un logement stable*, mais risquent d'être expulsées (5 personnes). Pour 75 personnes, la durée d'instabilité de logement est *inconnue* (7.8%).

Tableau 25. Durée de l'instabilité de logement des personnes sans-abri dénombrées à Charleroi

	Fréquences	%
Moins de trois mois	140	14.6%
Quatre à onze mois	246	25.7%
Un à deux ans	165	17.2%
Plus de deux ans	328	34.2%
À toujours un logement stable	5	0.5%
Inconnu	75	7.8%
Total	959	100%

Figure 2. Durée de l'instabilité de logement (en %) (N=959).



La répartition de la durée de l'instabilité de logement change selon les catégories de situation de logement.

Les personnes en instabilité de logement depuis *plus de 2 ans* sont proportionnellement plus nombreuses à avoir séjourné *dans l'espace public* (35.5% des personnes ayant séjourné dans l'espace public sont en instabilité de logement depuis plus de 2 ans), *en hébergement d'urgence* (19 personnes, 29.7%) et *dans un logement non conventionnel* (136 personnes, 61.3%).

En foyer d'hébergement, il y a proportionnellement plus de personnes en instabilité de logement depuis *4-11 mois* (64 personnes, 33.9%) tout comme *chez les amis ou la famille* (96 personnes, 31.8%) et *en logement sous menace d'expulsion* (7 personnes, 35.0%).

4 Quelques groupes spécifiques

Dans la suite de ce chapitre, nous aborderons certains groupes spécifiques. Nous commençons par les enfants directement concernés par la situation de logement de leurs parents et nous poursuivons avec une comparaison entre les hommes et les femmes. Nous abordons ensuite successivement différents groupes spécifiques : les jeunes adultes, les personnes présentant des problèmes psychiques/psychiatriques, les personnes du public Housing First, les personnes sans revenu, les personnes qui reçoivent l'aide du CPAS, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil et les personnes qui ont séjourné chez des amis ou de la famille. Pour chacun de ces groupes, nous donnons une description du profil sur bases des informations récoltées lors du dénombrement. Les analyses et descriptions ne sont pas réalisées lorsque l'effectif des sous-groupes est jugé trop faible, et ce, afin d'assurer une certaine fiabilité et pertinence dans les interprétations.

4.1 Enfants directement concernés par la situation de logement

Comme indiqué précédemment, nous avons examiné le nombre d'enfants mineurs par adulte. Il peut s'agir d'enfants directement concernés (enfants qui partagent la situation de logement avec leurs parents) ou d'enfants indirectement concernés (enfants qui ne partagent pas la situation de logement avec leurs parents). Dans cette section, nous discutons de certains des résultats du dénombrement des personnes sans-abri ayant des enfants mineurs directement concernés par la situation de logement. Au total, il y a 200 enfants mineurs directement concernés par la situation de logement de leurs parents¹². 161 personnes sans-abri dénombrées à Charleroi 116 ont au moins 1 enfant directement concerné par leur situation de logement tandis que 200 personnes ont au moins 1 enfant indirectement concerné par leur situation de logement (une même personne peut avoir des enfants directement et indirectement concernés par la situation de logement).

4.1.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Parmi les 1159 personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées, nous avons compté au moins 200 enfants mineurs directement concernés par la situation de logement de leur(s) parent(s). Le tableau 26 montre la situation de vie de ces enfants la nuit du 29 octobre 2021.

Tableau 26. Situation de logement des enfants mineurs directement concernés au 29 octobre 2021.

	Nombre d'enfants	%
1 Dans l'espace public	5	2.5%
2 En hébergement d'urgence	8	4.0%
3 En foyer d'hébergement	101	50.5%
4 En institution	5	2.5%
5 En logement non conventionnel	9	4.5%
6 Chez des amis ou de la famille	59	29.5%
Total ETHOS LIGHT	187	93.5%
7 Sous menace d'expulsion	10	5%
Inconnu	3	1.5%
Total	200	100%

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021, 5 enfants dénombrés étaient avec leur(s) parent(s) *dans l'espace public* (2.5%). La majorité des enfants dénombrés a séjourné *en foyer d'hébergement* (101 personnes, 50.5%) tandis qu'un autre groupe important d'enfants séjournait avec leur(s) parent(s) *chez des amis ou de la famille* (59 personnes, 29.5%). De plus, 8 enfants ont séjourné avec leur(s) parent(s) (4.0%) *en hébergement d'urgence*, 5 enfants étaient avec leur(s) parent(s) *en institution* (2.5%) et 9 enfants étaient avec leur(s) parent(s) *en logement non conventionnel* (4.5%). Enfin, 10 enfants étaient avec leur(s)

¹² Étant donné que les deux parents d'un même enfant peuvent être dénombrés, une surestimation du nombre d'enfants directement concernés est possible puisque le même enfant pourrait être indiqué via ses deux parents. Pour éviter cette surestimation, une analyse plus approfondie se basant sur l'identifiant anonyme du partenaire de chaque personne est réalisée.

parent(s) dans un logement *sous menace d'expulsion* (5.0%). Pour 3 autres enfants qui étaient dans la même situation de logement que leur(s) parent(s), la situation précise est *inconnue* (1.5%).

4.1.2 Quelques caractéristiques du profil des enfants mineurs directement concernés

116 personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Charleroi ont un ou des enfants directement concernés par leur situation de logement.

La grande majorité des personnes sans-abri et sans chez-soi ayant des enfants directement concernés sont de *nationalité belge* (92 parents, 79.3%). La plupart des parents sont *nés en Belgique* (79 parents, 68.1%). Une petite proportion est également née au *Maroc* (12 parents, 10.3%). Parmi les 23 personnes qui ont des enfants et qui n'ont pas la nationalité belge, 7 ont un *titre de séjour permanent* (14.8%) et 8 n'ont *pas de document de séjour valide* (34.8%).

Un peu plus de la moitié des personnes sont *isolées avec enfant(s)*, c'est-à-dire famille monoparentale actuellement (53.4%) tandis que 35 parents vivent *en couple avec enfant(s)* (30.2%).

20 parents ont des *problèmes physiques à long terme* (17.2% des parents) et 20 parents sont aux prises avec des *problèmes psychiques/psychiatriques* (17.2%). 15 parents ont une problématique d'*addiction* (12.9%). Presque un parent sur trois n'a *aucun de problème de santé* (38 personnes, 32.8%). Pour presque un quart des parents, l'état de santé est *inconnu*.

La grande majorité des parents n'ont jamais été *en prison* (9 personnes, 7.8%) ni *en institut d'aide à la jeunesse* (8 personnes, 6.9%) ni *en établissement psychiatrique* (4 personnes, 3.4%).

Plus de la moitié des parents dispose d'un *revenu d'intégration ou équivalent* (66 personnes, 56.9%). Presque un parent sur cinq ne dispose d'*aucun revenu* (21 personnes, 18.1%).

Plus de la moitié des personnes sans-abri ayant des enfants directement concernés est en instabilité de logement moins d'un an (66 personnes, 56.9%). Parmi ces parents, 30 sont en instabilité de logement *depuis moins de 3 mois* (25.9%) et 36 depuis une période *entre 4 et 11 mois* (31.0%). 44 parents sont en instabilité de logement depuis *plus d'un an* (37.9%) dont 21 depuis *plus de 2 ans* (18.1%).

Enfin, la plupart des parents ont un *dossier actif auprès du CPAS* (89 parents, 80.9%). La plupart des parents n'ont *pas d'adresse de référence auprès CPAS* (82 parents, 72.6%).

4.2 Les femmes sans-abri et sans chez-soi

Nous avons dénombré 279 femmes sans-abri et sans chez-soi à Charleroi ce qui équivaut à 29.1 % du total des personnes dénombrées.

4.2.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Tableau 27. Situation de logement des personnes au 29 octobre 2021 selon le genre.

	Nombre de femmes	%	Nombre d'hommes	%
1 Dans l'espace public	10	3.6%	52	7.7%
2 En hébergement d'urgence	13	4.7%	51	7.5%
3 En foyer d'hébergement	75	26.8%	114	16.8%
4 En institution	15	5.4%	38	5.6%
5 Dans un logement non conventionnel	45	16.1%	176	26.0%
6 Chez des amis ou de la famille	107	38.3%	194	28.7%
Total ETHOS LIGHT	265	95.0%	325	92.3%
7 Sous menace d'exclusion	8	2.9%	12	1.8%
Inconnu	6	2.2%	40	5.9%
Total	279	100%	677	100%

Ces femmes sans-abri étaient plus susceptibles que les hommes sans-abri de séjourner dans un *foyer d'hébergement* la nuit du 28 au 29 octobre 2021 (26.8% de femmes par rapport à 16.8% d'hommes) et *chez des amis ou de la famille* (38.3% par rapport à 28.7%). Les femmes dénombrées étaient notamment bien moins susceptibles que les hommes dénombrés de séjourner *dans un logement non conventionnel* (16.1% contre 26.0%)

4.2.2 Quelques caractéristiques du profil

Les femmes sans-abri dénombrées ont plus souvent la *nationalité belge* que les hommes sans-abri dénombrés (84.9% de femmes par rapport à 78.6% d'hommes) et sont plus souvent nées *en Belgique* (78.1% par rapport à 73.0%).

Les femmes sans-abri dénombrées sont bien moins susceptibles d'être *isolées sans enfant* que les hommes (53.4% par rapport à 82.4%). Elles sont plus souvent *isolées avec enfants* (22.6% contre 2.8%). Elles vivent également plus souvent avec un partenaire (15.1% contre 7.2%).

Les femmes dénombrées ont moins souvent *aucun enfant directement concerné par leur situation de logement* que les hommes dénombrés (62.0% des femmes n'ont aucun enfant directement concerné contre 81.1% pour les hommes). Elles sont plus susceptibles d'avoir au moins 1 enfant par rapport aux hommes dénombrés (28.8% contre 5.2%). Les femmes dénombrées sont également moins susceptibles de n'avoir *aucun enfant indirectement concerné* par rapport aux hommes (57.3% contre 64.5%).

Les femmes dénombrées sont plus susceptibles d'avoir des *problèmes physiques à long terme* que les hommes dénombrés (15.1% contre 12.6%) ainsi que des *problèmes psychiques/psychiatriques* (24.4% contre 14.2%). Elles sont cependant moins susceptibles de souffrir de *problèmes d'addictions* que les hommes dénombrés (25.8% contre 34.0%). La proportion de femmes n'ayant *aucun problème de santé* est légèrement supérieure, mais comparable à celle des hommes (27.2% contre 25.7%).

Les femmes dénombrées sont proportionnellement légèrement plus nombreuses à avoir déjà séjourné dans un *établissement psychiatrique* par rapport aux hommes dénombrés (12.9% contre 9.0%). Les chiffres sont plutôt comparables en ce qui concerne le passé en *institut d'aide à la jeunesse* (9.7% contre 7.1%)

Les femmes dénombrées perçoivent plus souvent un *revenu de remplacement* (revenu d'intégration, allocation de chômage, mutuelle, etc.) que les hommes (84.2% contre 77.1%).

4.2.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

L'instabilité de logement est plus souvent due à une *initiative du propriétaire (expulsion)* chez les femmes dénombrées que chez les hommes dénombrés (15.4% par rapport à 11.1%), plus souvent à un *conflit avec la famille ou les amis* (24.4% par rapport à 18.5%) et à la *violence* (14.0% contre 4.7%) voir même, dans une moindre mesure, à des *problèmes relationnels* (20.4% de femmes pour 18.6% d'hommes). Les tendances sont également comparables en ce qui concerne l'*addiction* comme origine de l'instabilité logement (12.9% de femmes et 14.3% d'hommes) et les *raisons financières* (11.8% de femmes et 11.7% d'hommes). L'origine de l'instabilité de logement est également *inconnue* de façon comparable chez les femmes dénombrées et chez les hommes dénombrés (13.3% contre 12.0%).

Les femmes dénombrées sont en instabilité de logement depuis moins longtemps que les hommes. Elles sont plus souvent en instabilité depuis *moins de trois mois* (18.3% par rapport à 12.9%) et *entre 4 et 11 mois* (34.8% par rapport à 22.0%). Femmes et hommes sont en instabilité de logement depuis 1 à 2 ans de façon proportionnellement semblables (17.6% de femmes et 17.1% d'hommes). Les hommes dénombrés sont plus souvent en instabilité de logement depuis *plus de 2 ans* (38.4% par rapport à 24.0%).

Les femmes dénombrées et les hommes dénombrés ont de façon comparable un *dossier actif auprès du CPAS de la commune de Charleroi* (77.4% de femmes et 74.8% d'hommes). Les femmes sont cependant moins nombreuses avoir être inscrite en *adresse de référence auprès du CPAS de Charleroi* (34.3 contre 43.2% d'hommes)

4.3 Les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi

Les jeunes adultes sont les personnes dénombrées âgées de 18 à 25 ans. Nous avons dénombré 183 jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi à Charleroi¹³ ce qui représente 19.1% du public dénombré. Dans les résultats ci-dessous, nous comparons ce groupe de jeunes adultes avec les autres adultes sans-abri (de 26 à plus de 80 ans).

4.3.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Les jeunes adultes dénombrés dans la nuit du 28 au 29 octobre sont proportionnellement moins nombreux à avoir séjourné *dans un logement non conventionnel* par rapport aux personnes dénombrées âgées de 26 ans ou plus (13.7% de tous les jeunes adultes dénombrés contre 25.4% de tous les 26 à +80 ans dénombrés). Les jeunes adultes sont cependant proportionnellement bien plus nombreux à avoir

¹³ Nous incluons également les 2 mineurs d'âge dénombrés même s'ils ne sont officiellement pas encore des adultes.

séjourné *chez des amis ou de la famille* par rapport aux autres adultes (48.6% contre 27.4%). On constate ainsi que près de la moitié des jeunes adultes dénombrés ont séjourné chez des amis ou de la famille la nuit du 28 au 29 octobre 2021.

La proportion de jeunes adultes ayant séjourné *dans l'espace public* est comparable à la proportion des autres adultes qui ont séjourné *dans l'espace public* (5.5% contre 6.7%). Le constat est identique en ce qui concerne le séjour *en institution* (5.5% contre 5.7%). La proportion de jeunes adultes ayant séjourné *en foyer d'hébergement* est identique à la proportion d'adultes de plus de 25 ans ayant séjourné *en foyer d'hébergement* (19.7%).

4.3.2 Quelques caractéristiques du profil

Les jeunes adultes ont plus souvent la *nationalité belge* que les personnes âgées de plus de 25 ans (89.1% par rapport à 78.5%) et sont plus souvent *nés en Belgique* (84.7% par rapport à 72.2%).

Les jeunes adultes dénombrés sont moins susceptibles d'être *isolés sans enfant* que les personnes âgées de 26 à plus de 80 ans dénombrées (67.2% par rapport à 75.5%). Cependant, ils sont autant susceptibles d'être *isolés avec enfant(s)* par rapport à ces mêmes autres adultes (8.7% par rapport à 8.6%).

Les jeunes adultes sont moins susceptibles de *ne pas avoir d'enfant directement concerné par leur situation de logement* par rapport aux personnes âgées de 26 à plus de 80 ans (71.6% contre 76.4%) et plus susceptibles d'avoir *au moins un enfant directement concerné* (14.1% des jeunes adultes dénombrés ont au moins un enfant directement concerné contre 11.6% des autres adultes). Ils sont cependant plus susceptibles de *ne pas avoir d'enfants indirectement concernés* (69.9% contre 60.7%).

Les jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi dénombrés sont plus susceptibles d'avoir un *handicap mental* par rapport aux personnes dénombrées de plus de 25 ans (9.8% contre 4.1%). Ils sont cependant proportionnellement moins nombreux à avoir des *problèmes psychiques/psychiatriques* (12.0% contre 18.4%) et des *problèmes d'addictions* (13.1% contre 36.1%). Ils sont également bien plus nombreux à n'avoir *aucun problème de santé* par rapport aux personnes de plus de 25 ans (41.5% contre 22.4%).

Les jeunes adultes étaient moins susceptibles d'avoir déjà séjourné *en prison* (6.6% par rapport à 25.4%). Cependant, ces jeunes adultes étaient plus susceptibles d'avoir séjourné dans un *institut d'aide à la jeunesse* (16.9% par rapport à 5.9%). La proportion de jeunes adultes ayant séjourné en *établissement psychiatrique* est légèrement inférieure à la proportion des autres adultes ayant séjourné en *établissement psychiatrique* (8.2% contre 10.6%).

Les jeunes adultes dénombrés sont plus susceptibles de recevoir un *revenu d'intégration (ou équivalent)* par rapport aux personnes dénombrées de plus de 25 ans (74.3% contre 59.5%). Cependant, la proportion de jeunes ayant un *revenu de remplacement* de manière générale est comparable à la proportion des autres adultes recevant un *revenu de remplacement* (78.7% contre 79.3%). La proportion de jeunes adultes n'ayant *pas de revenu* est également comparable à celle des autres adultes (13.7% contre 12.9%).

4.3.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Les jeunes adultes sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement à cause d'un *conflit avec la famille ou les amis* (40.4% contre 15.5%) par rapport aux personnes de plus de 25 ans et moins

susceptibles d'être en instabilité de logement à cause d'une *addiction* (6.6% contre 15.9%) par rapport à ces mêmes personnes de plus de 25 ans. La proportion de jeunes adultes étant en instabilité de logement à cause d'une *initiative du propriétaire (expulsion)* est comparable à celle des adultes de plus de 25 ans (10.9% contre 12.6%) tout comme celle liée à un *logement insalubre/inhabitable* (8.2% contre 6.6%) et celle liée à des *problèmes relationnels* (19.7% contre 18.6%).

Les jeunes adultes dénombrés sont en instabilité de logement depuis moins longtemps que les autres personnes dénombrées. Les jeunes adultes sont plus souvent en instabilité de logement depuis *moins de trois mois* (21.3% contre 13.0%) et depuis *4 à 11 mois* (40.4% contre 22.2%). Ils sont moins souvent en instabilité de logement depuis *1 à 2 ans* (14.8% contre 17.8%) et depuis *plus de deux ans* (15.3% contre 38.7%).

Les jeunes adultes ont moins souvent une *adresse de référence auprès du CPAS de Charleroi* par rapport aux personnes âgées de 26 à 80 ans (26.7% contre 43.9%), mais ils ont plus souvent un *dossier actif auprès du CPAS de manière générale* (88.0% pour 80.0%).

4.4 Les personnes sans-abri et sans chez-soi ayant des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés)

Nous avons dénombré 165 personnes sans-abri et sans chez-soi qui ont des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés). Ce groupe représente 17.2% du total des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Charleroi. Nous comparons ce groupe avec les personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées qui ne souffrent pas de problèmes psychiques/psychiatriques.

4.4.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Les personnes dénombrées ayant des problèmes psychiques/psychiatriques ont séjourné plus souvent que les personnes sans ces problèmes *en institution* (18.2% contre 3.0%) et *en foyer d'hébergement* (22.4% contre 19.1%), mais moins souvent chez des amis ou de la famille (21.2% contre 33.6%). La proportion de personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques ayant séjourné *dans l'espace public* est comparable à celle des personnes sans ces problèmes psychiques/psychiatriques (6.1% contre 6.5%). C'est également le cas *en hébergement d'urgence* (6.1% contre 6.8%) et *dans un logement non conventionnel* (21.8% contre 23.4%).

4.4.2 Quelques caractéristiques du profil

Les personnes dénombrées ayant (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont plus souvent la nationalité belge que les personnes dénombrées sans ces problèmes (87.3% de ceux qui ont des problèmes psychiques/psychiatriques ont la nationalité belge contre 79.1% pour ceux qui n'ont pas ces problèmes). Ils sont également plus souvent nés en Belgique (78.8% contre 73.7%).

Les personnes ayant (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont plus souvent *aucun enfant directement concerné par leur situation de logement* que les personnes sans ces problèmes (78.8% contre 74.8%). La proportion de personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques vivant *isolés sans enfant* est identique à celle des personnes n'ayant pas ces problèmes (73.9%).

Les personnes dénombrées qui ont des problèmes psychiques/psychiatriques sont plus susceptibles d'avoir une addiction (ou une suspicion de celle-ci) que celles qui ne connaissent pas ces problèmes (44.8% contre 29.0%).

Les personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques ne sont plus ou moins susceptibles d'avoir séjourné en prison que les personnes dénombrées qui ne connaissent pas ces problèmes puisque les proportions sont comparables (22.4% contre 21.7%). Cependant, elles sont plus susceptibles d'avoir séjourné en institut d'aide à la jeunesse (13.3% contre 6.9%) et en établissement psychiatrique (36.4% contre 4.7%) par rapport aux personnes qui n'ont pas de problèmes psychiques/psychiatriques.

Il existe des différences entre les deux groupes en termes de sources de revenus. Les personnes dénombrées ayant (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont moins souvent un *revenu d'intégration (ou équivalent)* (53.3% contre 64.2%), mais de manière plus générale, légèrement plus souvent un *revenu de remplacement* (82.4% contre 78.5%). La proportion de personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques qui n'ont *pas de revenu* est comparable à la proportion de personnes sans problèmes psychiques/psychiatriques qui n'ont *pas de revenu* (13.9% contre 12.8%).

4.4.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Les personnes dénombrées souffrant de problèmes psychiques/psychiatriques se retrouvent plus souvent dans cette situation d'instabilité de logement à cause d'une *initiative du propriétaire (expulsion)* que les personnes qui ne connaissent pas ces problèmes (15.8% par rapport à 11.6%), d'un *logement insalubre/inhabitable* (11.5% par rapport à 5.9%), de la *violence* (11.5% par rapport à 6.5%), d'une *addiction* (21.8% contre 12.5%) et/ou de *raisons financières* (17.6% par rapport à 10.5%). Leur situation d'instabilité de logement est moins souvent due à des *problèmes relationnels* par rapport aux personnes ne souffrant pas de ces problèmes psychiques/psychiatriques (15.2% contre 19.9%). Les proportions en ce qui concerne un *conflit avec la famille ou les amis* comme origine de la perte de logement sont comparables (19.4% pour les personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques contre 20.4% pour les personnes n'ayant pas ces problèmes).

Les proportions concernant la durée de l'instabilité de logement sont relativement comparables entre les personnes ayant des problèmes psychiatriques/psychiques et les autres personnes. Ainsi, le premier groupe est légèrement plus souvent en instabilité de logement depuis *moins de 3 mois* que l'autre (17.6% par rapport à 14.0%), mais légèrement moins souvent depuis *4-11 mois* (23.0% contre 26.2%) et depuis *1-2 ans* (16.4% contre 17.4%). Cependant, les personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement depuis *plus de 2 ans* (39.4% par rapport à 33.1%).

Enfin, les personnes dénombrées qui ont (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ont moins souvent un *dossier actif auprès du CPAS de Charleroi* par rapport aux personnes qui ne connaissent pas ces problèmes (65.6% contre 77.7%) et moins souvent une *adresse de référence auprès du CPAS de Charleroi* (36.8% contre 41.3%).

4.5 Groupe cible du programme *Housing First*

Dans cette recherche, nous définissons le groupe cible *Housing First* comme étant les personnes qui sont en instabilité de logement depuis longtemps (plus de deux ans) et qui sont aux prises avec des problèmes

de santé mentale et/ou de dépendance. Au total, 170 personnes dénombrées appartiennent à ce groupe (17.7%). Il s'agit d'une délimitation relativement stricte du groupe cible du programme *Housing First*. Dans la pratique, les conditions d'inclusion au programme peuvent être moins strictes (par exemple, l'instabilité de logement de longue durée n'est pas une condition de base).

4.5.1 *Situation de logement le 29 octobre 2021*

Le 29 octobre 2021, ces personnes étaient plus susceptibles que les personnes n'appartenant pas à ce groupe cible de séjourner *dans un logement non conventionnel* (48.2% par rapport à 17.7%). Presque la moitié des personnes du groupe cible *Housing First* séjournait donc dans un logement non conventionnel. Les personnes du groupe cible *Housing First* sont moins susceptibles que les personnes n'appartenant pas au groupe cible *Housing First* de séjourner *en foyer d'hébergement* (9.4% contre 21.9%) et *chez des amis ou de la famille* (22.4% contre 33.5%). Les proportions sont cependant comparables en ce qui concerne le séjour *dans l'espace public* (8.8% contre 6.1%).

4.5.2 *Quelques caractéristiques du profil*

Parmi les *hommes* dénombrés, 19.9% appartiennent au groupe *Housing First* tandis que parmi les *femmes* dénombrées, 12.2% appartiennent au groupe *Housing First*.

Il existe également des différences entre les groupes d'âge. Ainsi, les personnes qui ne font pas partie du groupe HF sont proportionnellement plus nombreuses que les personnes faisant partie du groupe HF dans la tranche d'âge des *18-25 ans* (7.6% appartiennent au groupe HF par rapport à 21.3% qui n'appartiennent pas au groupe HF). Au contraire, les personnes qui appartiennent au groupe HF sont proportionnellement plus nombreuses dans la tranche *30-39 ans* que celle qui n'appartiennent pas au groupe HF (41.8% par rapport à 26.2%). Les proportions sont comparables dans les autres tranches d'âge que l'on peut interpréter : *40-49 ans* (24.7% par rapport à 22.8%), *50-59 ans* (12.4% contre 12.8%).

Les personnes qui appartiennent au groupe cible *Housing First* ont plus souvent la *nationalité belge* que les personnes qui n'appartiennent pas à ce groupe cible (87.1% contre 79.1%). Il en va de même pour le pays de naissance : les personnes appartenant au groupe cible du programme *Housing First* sont plus souvent *nées en Belgique* que celles qui n'en font pas partie (82.4% contre 72.9%).

Les personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible *Housing First* ont moins souvent des *problèmes physiques chroniques* que les personnes qui n'appartiennent pas au groupe cible (8.8% par rapport à 14.2%).

En outre, les personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible *Housing First* sont proportionnellement plus nombreuses à avoir déjà été *en prison* que les personnes qui n'appartiennent pas à ce groupe cible (44.1% contre 17.0%). Elles sont également plus à avoir séjourné dans un *établissement psychiatrique* par rapport aux personnes n'appartenant pas au groupe cible (17.1% contre 8.6%) et en *institut d'aide à la jeunesse* (13.5% par rapport à 6.8%).

En ce qui concerne les sources de revenus, aucune des personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible *Housing First* ne possède un *emploi* alors que 2.4% des personnes qui n'appartiennent pas au groupe cible ont un emploi. En revanche, ils sont plus susceptibles d'avoir un *revenu de remplacement* (87.6% par rapport à 77.3%) et/ou d'un *revenu informel* (9.4% par rapport à 5.7%).

4.5.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Les personnes dénombrées qui appartiennent au groupe cible Housing First sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement, par rapport au groupe qui n'appartient pas au programme Housing First, à cause de *problèmes psychiques* (10.0% par rapport à 1.8%), de *violence* (12.4% par rapport à 6.3%), de raisons financières (24.7% par rapport à 8.9%) et/ou surtout d'addiction (46.5% par rapport à 7.1%).

Enfin, ces personnes ont plus souvent *un dossier actif auprès du CPAS de Charleroi* (83.1% par rapport à 74.0%) et/ou une *adresse de référence auprès du CPAS de Charleroi* que les personnes qui n'appartiennent pas au groupe cible Housing First (71.2% contre 33.7%).

4.6 Les personnes sans-abri et sans chez-soi sans revenu

Nous avons dénombré 125 personnes, soit 13.0% de tous les adultes dénombrés, qui n'ont aucun revenu. En d'autres termes, ils ne disposent d'aucun revenu provenant d'un emploi (formel ou informel), ni d'un revenu de remplacement ou d'une prestation. Nous comparons ce groupe avec les personnes dénombrées qui ont un revenu (par le biais d'un emploi, d'un revenu de remplacement et/ou d'une prestation).

4.6.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Les personnes sans revenu dénombrées étaient plus susceptibles de séjourner *foyer d'hébergement* dans la nuit du 28 octobre au 29 octobre 2021 par rapport aux personnes avec un revenu (13.6% contre 5.6%) ainsi qu'*en institution* (12.8% contre 4.6%). Les personnes sans revenu étaient par contre moins susceptibles de séjourner *dans un logement non conventionnel* (7.2% contre 25.5%) et *chez des amis ou de la famille* (24.0% contre 32.6%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne le séjour *dans l'espace public* (8.8% par rapport à 6.1%) et *en foyer d'hébergement* (17.6% contre 20.0%).

4.6.2 Quelques caractéristiques du profil

La proportion de personnes sans revenu est comparable à la proportion de personnes avec un revenu dans presque chaque tranche d'âge. Par exemple, 19.2% des personnes sans revenu ont *18-25 ans* tandis que cela concerne 18.8% des personnes avec un revenu.

Les personnes sans revenu n'ont le plus souvent *pas la nationalité belge* (59.2% des personnes sans revenu contre 12.6% des personnes avec revenu). Elles sont également moins souvent *nées en Belgique* que les personnes ayant un revenu (38.4% des personnes sans revenu sont nées en Belgique contre 80.0% des personnes avec un revenu qui sont nées en Belgique). Le statut de séjour des personnes non belges diffère également entre les deux groupes. Les personnes sans revenu n'ont plus souvent *pas de document de séjour valide* par rapport aux personnes avec un revenu (77.0% contre 26.7%).

La proportion de personnes sans revenu qui vit *isolé sans enfant* est comparable à la proportion de personnes avec un revenu qui vit *isolé sans enfant* (71.2% contre 74.3%). Les personnes sans revenu sont moins susceptibles de n'avoir *aucun enfant directement impliqué* (60.0% contre 77.8%), mais sont plus susceptibles d'avoir *au moins un enfant* (16.8% contre 11.4%) que les personnes ayant un revenu.

En ce qui concerne les problèmes de santé, les personnes sans revenu sont plus susceptibles d'avoir des *problèmes physiques à long terme* que les personnes avec un revenu (17.6% par rapport à 12.6%). La proportion de personnes sans revenu avec des *problèmes mentaux/psychiatriques* est comparable à celle des personnes qui ont un revenu (18.4% contre 17.0%). C'est également le cas de la proportion de personnes sans revenu n'ayant *aucun problème de santé* et la proportion de personnes avec revenu n'ayant aucun problème de santé (28.0% par rapport à 25.8%). Elles sont cependant moins susceptibles d'avoir des *problèmes d'addiction* par rapport aux personnes avec un revenu (16.0% contre 34.1%).

Il n'y a pas de différence significative entre les personnes sans revenu et les personnes avec un revenu en ce qui concerne le séjour en institution, que ce soit *en prison, en institut d'aide à la jeunesse* et *en établissement psychiatrique*.

4.6.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Parmi les raisons de la perte de la sécurité du logement, les personnes sans revenu ont moins souvent indiqué que l'origine de la perte de leur logement était des *problèmes relationnels* (11.2% des personnes sans revenu contre 20.3% des personnes avec revenu) et/ou un *conflit avec la famille ou les amis* (10.4% contre 21.7%). L'*immigration*, en revanche, est plus souvent indiquée comme raison (39.2% contre 3.1%) tout comme la *sortie d'institution* (8.0% contre 4.4%).

La durée de l'exclusion liée au logement diffère également. La proportion de personnes sans revenu en instabilité de logement *depuis moins de 3 mois* est comparable à celle des personnes avec un revenu en instabilité de logement *depuis moins de 3 mois* (16.8% par rapport à 14.3%). Les personnes sans revenu sont moins susceptibles d'être en instabilité de logement *depuis 4 à 11 mois* (18.4% contre 26.7%), mais plus susceptibles de l'être *depuis 1 à 2 ans* (20.0% par rapport à 16.8%) et ce, toujours par rapport aux personnes avec un revenu. La proportion de personnes sans revenu en instabilité de logement *depuis plus de deux ans* est également comparable à la proportion de personnes avec un revenu en instabilité de logement *depuis plus de deux ans* (34.4% par rapport à 34.2%).

Enfin, les personnes sans revenu ont moins souvent *un dossier actif auprès du CPAS de Charleroi* par rapport aux personnes avec un revenu (50.4% par rapport à 79.4%) et moins souvent *une adresse de référence auprès du CPAS de Charleroi* (12.1% par rapport à 44.8%).

4.7 Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS

Un groupe de 165 personnes, soit 17.2 % de l'ensemble des personnes dénombrées, n'a pas de dossier actif auprès du CPAS (il peut s'agir du CPAS de Charleroi ou du CPAS d'une autre commune). Nous comparons ce groupe avec le groupe de personnes qui a un dossier actif auprès du CPAS.

4.7.1 Situation de logement le 29 octobre 2021

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif au CPAS séjournent plus souvent *en foyer d'hébergement* (25.5% des personnes qui n'ont pas de dossier actif au CPAS contre 19.0% des personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS), *en institution* (15.8% contre 3.1%) et dans un logement *sous menace d'expulsion* (6.7% contre 0.5%). En revanche, ce groupe séjourne moins souvent par rapport aux personnes ayant un dossier actif auprès du CPAS *dans un logement non conventionnel* (9.7% contre

27.5%) et chez des amis ou de la famille (23.6% contre 32.6%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne le séjour en hébergement d'urgence (8.5% par rapport à 6.0%).

4.7.2 Quelques caractéristiques du profil

Proportionnellement, il n'y a pas de différences significatives entre les *hommes* et les *femmes* en ce qui concerne le fait de ne pas avoir un dossier actif auprès du CPAS. Ainsi, parmi les hommes, 19.3% n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS tandis que cela concerne 16.5% des femmes.

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS sont proportionnellement moins nombreuses à avoir la *nationalité belge* que les personnes ayant un dossier actif auprès du CPAS (66.1% contre 85.2%) et à être *nées en Belgique* (58.2% contre 80.3%).

Il existe également des différences au niveau du statut de séjour des personnes qui n'ont pas la nationalité belge. Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS sont plus susceptibles de *ne pas avoir de document de séjour valide* par rapport aux personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS (58.2% par rapport à 39.4%).

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont proportionnellement plus souvent des *problèmes physiques à long terme* que les personnes qui n'ont pas de dossier actif (18.8% par rapport à 11.4%). La tendance est identique en ce qui concerne les *problèmes psychiques/psychiatriques* (23.6% par rapport à 15.3%), mais inverse en ce qui concerne les *problèmes d'addiction* (25.5% contre 32.0%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne le fait de n'avoir *aucun problème de santé* (25.5% par rapport à 27.1%).

Il existe également des différences concernant les séjours en institution. Le groupe qui n'a pas de dossier actif auprès du CPAS est plus susceptible d'avoir séjourné en établissement psychiatrique que le groupe qui a un dossier actif auprès du CPAS (15.2% contre 8.8%), mais également en prison (25.5% par rapport à 20.5%). Les tendances sont comparables en ce qui concerne le passé en institut d'aide à la jeunesse (9.7% par rapport à 8.1%).

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont plus souvent un *revenu informel* par rapport aux personnes qui ont un dossier actif (10.3% contre 4.1%). Le groupe sans dossier actif auprès du CPAS est plus souvent sans *aucun revenu* par rapport au groupe qui a un dossier actif auprès du CPAS (31.5% contre 8.6%). Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS sont moins susceptibles d'avoir un *revenu de remplacement* par rapport aux personnes qui ont un dossier actif (55.2% contre 87.4%).

4.7.3 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

Il existe quelques différences entre les deux groupes quant aux raisons de la perte de la sécurité du logement. Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS perdent moins souvent la sécurité de leur logement en raison d'un conflit avec des amis ou de la famille que les personnes qui reçoivent de l'aide d'un CPAS (17.0% des personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS contre 22.0% des personnes qui ont un dossier actif), de problèmes relationnels (16.4% contre 20.4%) et/ou d'addiction (9.1% par rapport à 15.9%). En revanche, elles sont plus susceptibles d'être en instabilité de

logement à cause d'une *initiative du propriétaire (expulsion)* (17.6% contre 10.7%), d'un *logement insalubre/inhabitable* (12.7% contre 5.3%) et/ou d'une *immigration* (17.0% contre 4.8%).

La durée de l'exclusion liée au logement diffère également selon les deux groupes. Les personnes qui n'ont pas de dossier sont plus souvent en instabilité de logement moins de 3 mois par rapport aux personnes qui en ont un (23.0% contre 12.7%) les proportions sont comparables en ce qui concerne l'instabilité de logement depuis 4 à 11 mois (24.2% contre 26.1%) et depuis 1 à 2 ans (17.0% par rapport à 16.6%). Cependant, les personnes qui n'ont pas de dossier actif sont moins susceptibles d'être en instabilité de logement depuis plus de deux ans par rapport aux personnes qui ont un dossier actif (28.5% contre 36.1%).

Enfin, les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS sont plus nombreuses à ne pas avoir d'adresse de référence auprès d'un CPAS (91.3% contre 46.2%).

4.8 Les personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil »

Les personnes qui ont séjourné durant la nuit du 28 au 29 octobre 2021 dans l'espace public, en hébergement d'urgence, dans un squat, un garage, une voiture ou une tente sont considérées comme des personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil ». Dans la nuit du 28 au 29 octobre, nous avons dénombré 323 personnes adultes en situation de sans-abrisme bas seuil à Charleroi ce qui représente 33.7% du total des adultes dénombrés à Charleroi. Dans ce qui suit, nous comparons ce groupe avec les personnes dénombrées qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil.

4.8.1 Quelques caractéristiques du profil

Proportionnellement, les hommes sont plus nombreux que les femmes à être en situation de sans-abrisme bas seuil. Ainsi, 38.4% des hommes sont en situation de sans-abrisme bas seuil alors que cela ne concerne que 22.2% des femmes.

Il existe également des différences entre les groupes d'âge. Ainsi, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont moins susceptibles d'avoir entre *18 et 25 ans* par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (9.6% par rapport à 23.6%). En revanche, elles sont plus susceptibles d'avoir *30-39 ans* (35.0% par rapport à 25.9%) et *40-49 ans* (26.3% par rapport à 21.5%). Les proportions des autres tranches d'âge sont comparables.

Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil dénombrées ont plus souvent la *nationalité belge* par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (82.4% contre 79.6%) et sont plus souvent *nées en Belgique* (78.3% contre 72.6%).

En termes de problèmes de santé, la proportion de personnes bas seuil qui souffrent de *problèmes physiques chroniques* est inférieure à la proportion de personnes qui n'est pas en situation de bas seuil qui souffrent de *problèmes physiques chroniques* (6.8% contre 16.5%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne le *handicap mental* (6.2% par rapport à 4.7%) et les *problèmes psychiques/psychiatriques* (16.7% par rapport à 17.5%). En revanche, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil souffrent plus souvent d'une *addiction* (présumée) que les personnes qui ne sont pas

en situation de sans-abrisme bas seuil (43.7% contre 25.6%). Elles ont également moins souvent *aucun problème de santé* (18.3% contre 30.0%).

Il existe également quelques différences concernant le passé en institution. Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil étaient plus susceptibles d'avoir été *en prison* que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (24.5% contre 20.4%). Les proportions sont cependant comparables en ce qui concerne le séjour dans un *institut d'aide à la jeunesse* (7.7% par rapport à 8.2%) et le séjour *en établissement psychiatrique* (10.2% par rapport à 10.1%).

En termes de sources de revenus, les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont plus susceptibles d'avoir un *revenu remplacement* que les personnes qui ne sont pas dans cette situation (84.8% par rapport à 76.3%).

Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont plus susceptibles d'avoir *un dossier actif auprès du CPAS de Charleroi* que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (86.8% par rapport à 69.7%). Elles aussi plus nombreuses à avoir une *adresse de référence auprès du CPAS de Charleroi* par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (66.4% contre 27.5%).

4.8.2 Caractéristiques de l'exclusion au logement

Parmi les raisons de la perte de sécurité du logement, le groupe des personnes en situation de sans-abrisme bas seuil déclare plus souvent être en insécurité de logement à cause d'*addiction* (23.8% contre 9.1%) et/ou de *raisons financières* (15.2% par rapport à 9.9%). La cause de l'insécurité de logement est également plus souvent inconnue par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (18.0% contre 9.4%). Les proportions des raisons suivantes sont comparables : *initiative du propriétaire (expulsion)*, *problèmes relationnels*, *violence* et *immigration*.

Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement depuis plus longtemps que les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil. Ils sont moins souvent en instabilité de logement depuis moins de trois mois (7.7% contre 18.1%) et depuis 4-11 mois (16.4% contre 30.3%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne la période 1-2 ans (16.1% par rapport à 17.8%), mais les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont proportionnellement plus nombreuses à être en instabilité de logement depuis plus de deux ans (51.7% par rapport à 25.3%). La moitié des personnes en situation de sans-abrisme bas seuil est donc en instabilité de logement depuis plus de deux ans.

4.9 Les personnes sans-abri et sans chez-soi qui séjournent chez des amis ou de la famille

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021, 302 personnes ont été hébergées par leur famille et leurs amis, faute d'une solution de logement personnelle. Ce groupe représente 31.5% de toutes les personnes dénombrées et constitue le plus grand groupe de l'ensemble des personnes dénombrées en termes de situation de logement. Nous comparons ce groupe avec les personnes dénombrées qui n'ont pas séjourné dans la famille ou chez des amis durant la nuit du 28 au 29 octobre 2021.

4.9.1 Quelques caractéristiques du profil

Proportionnellement, les femmes séjournent plus souvent dans la famille et chez des amis que les hommes : la part des femmes est plus élevée dans le groupe qui séjourne dans la famille et chez des amis (35.4% contre 26.2%). C'est l'inverse pour les hommes : la proportion d'hommes est plus faible dans le groupe qui séjourne avec la famille et les amis que dans le groupe qui ne séjourne pas avec la famille et les amis (64.2% contre 73.5%).

Les jeunes personnes sans-abri sont plus susceptibles de séjourner avec leur famille et leurs amis que les personnes sans-abri plus âgées. Par exemple, les personnes qui séjournent dans la famille ou chez des amis sont plus susceptibles d'avoir *18-25 ans* que les personnes qui ne séjournent pas dans la famille ou chez des amis (29.5% contre 14.0%). Cette tendance est également valable pour les *26-29 ans* (12.3% contre 10.4%), mais dans une moindre mesure (on pourrait considérer que les proportions sont plutôt comparables). En revanche, les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont moins susceptibles d'avoir *30-39 ans* (26.8% contre 30.0%) et *40-49 ans* (17.2% contre 25.9%) que les personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille.

Il existe également des différences pour le pays de naissance et la nationalité. Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont plus susceptibles de ne pas avoir la *nationalité belge* que les personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille (22.2% des personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille n'ont pas la nationalité belge alors que 16.9% des personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille n'ont pas la nationalité belge). Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont moins souvent *nés en Belgique* que les personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille (71.5% contre 76.0%).

En outre, des différences sont aussi perceptibles dans la composition du ménage. Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont plus susceptibles de vivre *isolé sans enfant* que les personnes qui ne séjournent pas chez des amis ou de la famille (67.2% contre 77.0%). Les différences entre les proportions concernant le *nombre d'enfants directement et indirectement concernés par la situation de logement* ne sont respectivement pas significatives si on compare les deux groupes.

Il existe également quelques différences dans la perception des problèmes de santé entre les deux groupes. Le groupe qui séjourne chez des amis ou de la famille a moins souvent des *problèmes physiques à long terme* (10.6% contre 14.5%), des *problèmes psychiques/psychiatriques* (11.6% contre 19.8%) et des problèmes d'*addiction* (23.8% contre 35.3%) que les personnes qui ne séjournent pas chez des parents et amis. Ils ont plus souvent *aucun problème de santé* (34.8% contre 22.1%).

De plus, les tendances concernant le passé en institution des personnes séjournant avec leur famille et leurs amis par rapport aux autres personnes. Les personnes séjournant avec leur famille et leurs amis sont moins susceptibles d'avoir séjourné *en prison* que les personnes qui ne séjournent pas avec leur famille et leurs amis (15.9% contre 24.5%), mais également en établissement psychiatrique (6.3% contre 11.9%).

Les deux groupes se distinguent par leurs sources de revenus. Les personnes séjournant chez des amis ou de la famille sont plus susceptibles d'avoir un *revenu informel* par rapport aux personnes ne séjournant pas chez des amis ou de la famille (11.3% contre 4.1%). Elles sont moins susceptibles de *ne*

pas avoir de revenu (9.9% contre 14.5%), mais plus susceptibles d'avoir un *revenu d'intégration (équivalent)* (67.2% par rapport à 60.1%).

4.9.2 Caractéristiques de l'exclusion liée au logement

En ce qui concerne les raisons de la perte de la sécurité du logement, les personnes séjournant chez des amis ou de la famille semblent plus susceptibles d'être en insécurité de logement à cause d'un *conflit avec la famille ou les amis* (15.2% contre 7.5%), mais moins susceptibles de l'être à cause d'une *addiction* (8.9% contre 16.4%). Les proportions concernant les autres raisons de la perte de sécurité du logement semblent comparables entre les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille et les personnes qui n'y séjournent pas.

Les personnes hébergées chez des amis ou de la famille sont plus susceptibles d'être en instabilité de logement depuis *4-11 mois* (31.8% par rapport à 22.8%), mais moins susceptibles de l'être depuis *plus de deux ans* (29.1% contre 36.5%). La proportion de personnes séjournant chez des amis ou de la famille qui est en instabilité de logement depuis *moins de 3 mois* est identique à celle des personnes ne séjournant pas chez des amis ou de la famille qui est en instabilité de logement depuis *moins de 3 mois* (14.6%). Les proportions sont comparables en ce qui concerne l'instabilité de logement depuis *1-2 ans* (16.6% par rapport à 17.5%).

5. Le dénombrement de rue

En complément du dénombrement « en bureau » réalisé par les différents services participants via un remplissage et un encodage de questionnaires sur les personnes concernées, un dénombrement de rue à eu lieu dans la soirée du 28 octobre 2021 à Charleroi.

5.1. Processus

L'objectif de ce dénombrement de rue est de dénombrer les personnes qui séjournent dans l'espace public le soir du dénombrement. L'hypothèse sous-jacente à ce dénombrement de rue est que certaines personnes présentes qui séjournent dans l'espace public ne sont pas toujours en contact avec les services et qu'il est donc possible qu'une partie de ce public ne soit pas dénombré via ces services. À Charleroi, le dénombrement de rue a été élargi aux anciennes communes aux alentours de Charleroi afin d'élargir le plus possible la zone.

5.2. Méthode

Les différentes zones de la ville ont été cartographiées en amont et réparties entre les travailleurs qui participaient au dénombrement de rue. Les travailleurs des services participants ont été invité, sur base volontaire, à participer au dénombrement de rue et ont été répartis en binôme.

Le soir du dénombrement, chaque binôme s'est rendu dans la zone qui lui était attribuée afin de repérer les personnes qui séjournaient dans l'espace public. Une version allégée du questionnaire était utilisée afin de faciliter la prise d'informations auprès du public.

Une centaine de travailleurs répartis en une cinquantaine de zones ont cartographié le territoire de Charleroi de 23h à 00h00. Des séances d'information ont eu lieu avant le départ afin d'explicitier les objectifs et les consignes de ce dénombrement de rue.

Bien qu'un identifiant anonyme ait été demandé, il n'a pas toujours été possible de le récolter. Les résultats obtenus sont donc difficilement comparables à ceux obtenus via le dénombrement en bureau. Dès lors, les résultats obtenus via le dénombrement de rue sont appréhendés comme un complément d'information et donnent des informations sur une frange très spécifique du public des personnes sans-abri et sans chez-soi.

5.3. Résultats

136 personnes ont été dénombrées le soir du 28 octobre 2021 à Charleroi lors du dénombrement de rue.

94 personnes sont des hommes (69.1%) et 41 personnes sont des femmes (30.1%). Pour une personne, 'X' a été indiqué (0.7%).

Au niveau de l'âge, une personne sur trois dénombrées en rue a entre 30 et 39 ans.

Tableau 28. Âge des personnes dénombrées lors du dénombrement nocturne à Charleroi le soir du 28 octobre 2021.

	Nombre d'adultes	%
< 16 ans	4	2.9%
16 - 17 ans	4	2.9%
18 – 25 ans	9	6.6%
26 – 29 ans	15	11.1%
30 – 39 ans	45	33.1%
40 – 49 ans	31	22.8%
50 – 59 ans	14	10.3%
60 – 69 ans	6	4.4%
70 – 79 ans	0	0.0%
> 80 ans	0	0.0%
Inconnu	8	5.9%
Total	136	100%

¾ du public dénombré en rue à la nationalité belge (102 personnes, 75.0%) et 15 personnes n'ont pas la nationalité belge (11.0%) dont un apatride (0.7%). Pour 19 personnes, cette réponse est *inconnue* (14.0%)

Chapitre 4 Les résultats qualitatifs

Ce chapitre décrit les résultats qualitatifs du premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi à Charleroi. Après avoir traité les premiers résultats quantitatifs, nous avons organisé une réunion à laquelle les différents travailleurs qui ont participé au dénombrement ont pu prendre part. Cette réunion, qui prenait la forme d'un groupe de discussion, a eu lieu le 14 décembre 2021 en visioconférence et une cinquantaine de personnes y ont participé. Lors de cette réunion, les premiers résultats ont été présentés aux travailleurs présents et ceux-ci ont pu les commenter. Ensuite, un questionnaire anonyme a été transmis à l'ensemble des travailleurs afin de récolter des récits de cas spécifiques liés au sans-abrisme et à l'absence de chez-soi. Ce questionnaire a été rempli par 13 organisations différentes.

Dans ce chapitre, nous décrivons d'abord les résultats du groupe de discussion au cours duquel les participants ont donné leur avis sur certains résultats quantitatifs. Ensuite, nous examinons quelques récits de cas anonymes de situations de sans-abrisme et d'absence de chez-soi fournis par les organisations participant au dénombrement. Par le biais de ces récits de cas, nous souhaitons également montrer les histoires derrière les chiffres sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

Ce chapitre divise les personnes sans-abri et sans chez-soi en différents groupes sur la base de certaines caractéristiques (par exemple, les personnes qui vivent avec des enfants, les personnes issues de l'immigration, les personnes sans-abri depuis 2 ans, etc.). Cela nous permet de faire un focus sur quelques groupes. En réalité, toutefois, ces caractéristiques se chevauchent parfois et ces groupes ne se distinguent pas les uns des autres. Ces combinaisons de caractéristiques révèlent également la complexité de la situation des personnes sans-abri et sans chez-soi. En d'autres termes, nous présentons quelques situations spécifiques, mais nous soulignons en même temps l'importance d'une perspective holistique et globale du phénomène.

1 Réflexions et récits de cas sur les résultats

1.1. Nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi

Certains travailleurs relèvent que les chiffres obtenus grâce au dénombrement révèlent des indicateurs qui sont déjà observés tout ou en partie dans leur travail au quotidien. Ces chiffres seraient assez proches de la réalité du terrain.

1.2. Jeunes adultes sans-abri et sans chez-soi

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de jeunes adultes sans-abri.

- A. *Brice a 25 ans et est à la rue depuis 3 ans. Ces derniers temps, il habitait avec sa compagne, dans un appartement apparemment correct, dont ils partageaient le loyer. Une rupture de couple a laissé Brice seul. Il a assumé le loyer jusqu'à la fin du bail, en fin d'année. Après cela, il a habité chez sa mère avec laquelle il n'avait jamais vécu, ayant été placé toute son enfance en*

institution et en maison d'accueil. Lors de fêtes de fin d'année, elle l'a mis brutalement dehors, ayant envie de pouvoir fêter sans être embêlée.

Brice s'est donc retrouvé seul, à la rue, sans endroit où aller. Il a alors recommencé à consommer (héroïne et cocaïne), habitude qu'il avait bien avant d'emménager avec sa copine. Ça a ensuite été la « descente aux enfers » : consommation, squat, rue, détérioration de la santé mentale et somatique. Il ne fréquentait pas les abris de nuit à cette époque (trop de contraintes) et fuyait les services et travailleurs par une attitude de mise à l'écart, de rejet, voire d'agressivité. Il se rendait encore uniquement dans un service pour sa prescription de méthadone et dans un autre où il gardait un bon contact avec l'assistante sociale. Finalement, un projet de relogement accompagné par l'équipe de Housing First lui a été proposé, ce qu'il a accepté.

Actuellement, il est toujours dans son logement, plus pour longtemps me dit-il. Il fuit les rendez-vous des travailleurs de HF, consomme et héberge des copains. Il se rend compte que ça ne va pas, qu'il est en train de mettre ce projet en échec, mais refuse toute aide complémentaire. Son suivi méthadone également semble abandonné.

- B. Un jeune garçon, souffrant de troubles psychologiques et d'assuétude, reste vivre chez sa mère à contrecœur et a un comportement violent vis-à-vis de sa mère et du matériel. Il a son propre domicile, mais il n'en veut plus. On peut considérer que c'est un hébergement inadéquat et que la recherche logement est terriblement compliquée dans son cas.*
- C. Beaucoup de jeunes filles qui consomment sont souvent amenées à se prostituer pour avoir un supplément de leur revenu. Il y a aussi beaucoup de jeunes qui ont des problèmes d'hygiène. Ils n'ont pas appris à se laver ou n'ont pas envie et cela est parfois dû à la consommation. Il y a aussi une partie des jeunes qui sortent d'institution et qui sont livrés à eux-mêmes.*
- D. Sophie est une jeune fille de 19 ans à la rue depuis 1an 1/2. Elle n'a pas connu son père et sa maman est décédée alors qu'elle n'était qu'une jeune adolescente. Ayant fréquenté les services de l'aide à la jeunesse, la petite délinquance l'a fait tomber dans la cocaïne alors qu'elle n'avait que 15 ans. À l'âge de 18 ans, elle s'est retrouvée à la rue et n'en est pas sortie depuis*
- E. Une jeune maman d'un enfant se retrouvant seule suite à un contexte de violences conjugales.*
- F. Jeune hébergé chez un ami suite à un conflit familial.*
- G. Une jeune fille est mise à la porte de chez ses parents suite à un conflit familial. Elle est toujours aux études.*

1.3. Femmes sans-abri et sans chez-soi

Les statistiques genrées sont très importantes pour certains travailleurs. Les chiffres mettent en évidence l'augmentation et la spécificité du parcours des femmes dans le sans-abrisme. Certains travailleurs indiquent rencontrer plus souvent des femmes que des hommes au sein de leur service. Certains indiquent qu'elles sont plus souvent célibataires qu'en couple et que la violence subie joue un rôle important dans leur entrée en rue et seraient plus flexibles au niveau du logement que les hommes.

Elles fréquenteraient moins les abris de nuit, mal adaptés pour elles et se dirigent plus vers des solutions précaires de débrouille (ex. chez des amis).

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de femmes sans-abri.

- A. *Madame A est libérée de prison et a donc après plusieurs années perdu son logement. Sa candidature en maison d'accueil à Charleroi a été acceptée, mais elle devra finalement changer son projet, car les victimes s'opposent à ce qu'elle se trouve là où elles résident (ce type d'exemple ne signifie pas que les victimes sont responsables, au contraire, c'est une prise en compte de leur avis qui est bienvenu).*
- B. *Madame B est une jeune femme d'une trentaine d'années qui fréquente bon nombre de services sociaux du grand Charleroi. Madame est dans le milieu de la prostitution depuis son plus jeune âge et consomme des stupéfiants depuis autant de temps. Cette dernière mène une vie instable et son environnement et mode de vie ne facilitent pas le suivi des démarches administratives. Ses documents administratifs sont souvent égarés ou volés, nous sommes donc dans un éternel recommencement des démarches essentielles. Elle est régulièrement hébergée chez des hommes, qu'elle considère comme des « amis » ou « petits amis » ou simplement des clients. Lorsqu'elle ne peut compter sur l'hospitalité de l'un ou l'autre, elle réside à l'hôtel si ses moyens lui permettent sinon, elle dort dehors, en squat ou bien se repose quelques heures dans les services qu'elle connaît.*

Elle est toxicomane. Sa consommation excessive l'empêche de dormir en abri de nuit. Madame fait régulièrement de petits séjours en prison pour des délits mineurs. Ces petites « pauses » lui permettent de se sevrer et de se refaire une santé. Mais dès sa sortie, elle revient illico dans le quartier. Madame n'a pas de demandes particulières. Ses priorités sont d'avoir des produits d'hygiène, des préservatifs et de quoi boire ou manger quand elle n'est vraiment pas bien. Avoir une rentrée d'argent « stable », à savoir un revenu d'intégration, est difficile. Lorsque les démarches sont entamées pour obtenir un revenu d'intégration, Madame oublie ses rendez-vous, égare ses documents ou ne rapporte jamais ceux qui sont nécessaires pour la demande. Les contraintes et obligations de ces démarches la freinent et la découragent plus qu'autre chose. Elle compte alors sur l'argent de la prostitution, au jour le jour, et qui n'est évidemment suffisant pour engager un processus d'insertion (maintien du logement, subvenir à ses besoins primaires, etc.).

Quand elle est dans une phase où elle va mieux, elle a parfois de petits projets à court/moyen terme comme retrouver un logement, revoir son enfant ou s'impliquer davantage dans ses démarches administratives. Malheureusement, ce laps de temps est toujours très/trop court et aboutit, jusqu'à présent, à bien peu de « résultat ». Néanmoins, Madame sait qu'elle peut compter sur notre service, qui l'accueille en toutes circonstances. Cet accueil inconditionnel nous permet de maintenir le lien avec elle... Et peut-être qu'un jour la mènera vers de nouvelles perspectives.

- C. *Jeune fille de 20 ans en rue avec son compagnon. Elle a des problèmes de santé mentale et se prostitue pour avoir un surplus d'argent pour sa consommation. Elle a des problèmes d'hygiène*

et ne se lave pas souvent. Cette jeune fille est sous administrateur de bien et de la personne, car elle ne sait pas gérer son argent. Elle a eu un parcours en institution puis s'est retrouvée à la rue.

- D. Il arrive régulièrement que des femmes se retrouvent sans-abri à la suite d'une séparation avec le partenaire de vie en raison de différentes violences (verbale, économique, sociale, etc.). Dans ce cas, la personne quitte le domicile et se retrouve soit en rue ou alors dans une maison d'accueil. La personne est donc dans l'urgence. Il peut même arriver que ces femmes partent avec les enfants et les solutions sont à trouver rapidement afin que la femme puisse continuer à encadrer ses enfants et permettre de poursuivre l'encadrement scolaire. Malheureusement, certaines sont déracinées complètement de leur lieu de vie et doivent se reconstruire dans d'autres communes.*

Madame X quitte son compagnon suite à des violences physiques. Elle dort à la rue avant d'être prise en charge par un bon samaritain qui l'aide dans ses démarches et l'accompagne auprès de notre centre. Le souci est que Madame X bénéficie d'un titre de séjour sur base d'un regroupement familial avec son conjoint/ partenaire. Madame embarque les enfants avec elle. La situation n'est pas idéale et une maison d'accueil agréée est trouvée pour Madame X et les enfants. Cependant, cela implique des complications dans le titre de séjour de Madame X. Celui-ci est supprimé et l'office des étrangers peut à tout moment radier Madame avec perte de droit au séjour. Des services d'appuis accompagnent aussi Madame et un avocat est mis sur le coup. Pour finir, comme Madame est bien accompagnée et entourée, elle retrouve son titre de séjour sur base d'un jugement qui la définit comme responsable à 100% de la garde des enfants, mais la bataille n'est pas terminée, car elle doit toujours montrer plus pour s'assurer de la bonne suite administrative. Madame est forte, elle veut s'en sortir et tout faire pour les enfants. La seconde difficulté est que Madame X a une grande difficulté à se faire comprendre en français. Madame X est toujours dans l'attente et est toujours hébergée au sein de la maison d'accueil. Actuellement, la situation n'est pas encore stable.

- E. Une dame qui a occupé notre abri de nuit pendant plusieurs années. Elle avait des problèmes importants liés à la consommation d'alcool et était sans ressource familiale ni amicale. Nous avons tenté plusieurs pistes comme une maison communautaire ou un appartement privé chez l'habitant, mais Madame est toujours revenue, n'arrivant pas à s'ancrer dans un logement. Pourtant, les institutions offrent moins la possibilité de consommer librement. La journée, elle trainait dans les cafés ou parcourait des kilomètres en bus pour rester au chaud. Elle n'a pas souhaité se rendre dans un accueil de jour.*
- F. Madame Z vient dans notre service pour une question de contraception. Elle n'a plus de suivi de gynéco ou n'a tout simplement jamais eu de suivi gynécologique. Nous entamons une collaboration avec le planning familial pour une consultation gynéco et lui permettre de revoir sa contraception. Elle a un dépannage de médicaments (si elle n'a pas de revenu ou plus d'argent) ou des ordonnances. Au fur et à mesure, on se rend compte que Madame a plusieurs demandes de rendez-vous (dentiste, ophtalmo, etc.)*
- G. Madame, mariée depuis peu. S'enfuit de son foyer avec ses enfants afin de se mettre à l'abri des violences intrafamiliales.*

1.4. Personnes en situation de sans-abrisme depuis au moins deux ans

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes sans-abri depuis au moins deux ans.

- A. *C'est un homme âgé de 41 ans qui vit à la rue depuis 4 ans. Il a eu une enfance compliquée et a eu des difficultés à trouver sa place au sein de sa structure familiale (famille recomposée) qu'il quittera en mauvais termes à ses 20 ans. Il aura un emploi, connaîtra une vie de couple dont seront issus deux enfants (âgés aujourd'hui de 17 et 15 ans). Ses premières consommations de drogues seront festives et c'est davantage la cocaïne qui sera consommée. Suite à une rupture du couple, monsieur se retrouve sans logement. Il commet des délits et la justice le condamnera à 5 ans de prison. Quand il en ressort, il a des dettes à rembourser. Il s'installe dans un petit logement (studio) et les factures arrivent, trop nombreuses au regard des entrées financières de monsieur. Acculé et seul pour faire face, monsieur quitte son logement pour s'installer en rue. Il dira que son logement n'était de toute façon pas correct et qu'il y aurait laissé sa santé (problème d'humidité nié par le propriétaire). Il explique que cette façon de vivre empêche les créanciers de le poursuivre, qu'il lui reste davantage d'argent en poche pour subvenir à ses besoins s'il n'est pas en logement. Monsieur a peu de qualifications et les emplois qu'il a trouvés dans son parcours n'ont jamais été des emplois déclarés.*

Aujourd'hui, il dépend du CPAS, il n'ose pas se projeter dans le futur et vit donc au jour le jour. Sa problématique de consommation de cocaïne est toujours d'actualité, il a besoin de ce produit pour tenir. Les contacts avec ses enfants sont rares, Monsieur estimant qu'il n'a rien à leur apporter. Monsieur a quelques amis de la rue avec lesquels il partage son vécu. Il a une mauvaise estime d'autres qui, comme lui, vivent à la rue. Il se plaint régulièrement du manque de savoir-vivre, d'hygiène et de solidarité dans le milieu de la rue. Il critique le prix des loyers et des charges qui sont, selon lui, hors d'accès. Même si Monsieur s'est adapté à ces conditions de vie rudes, il vit difficilement le manque de sécurité et la violence de la rue. Il explique que la nuit, il ne dort pas, car il doit surveiller son sac et ses quelques effets personnels. Il fréquente les abris de nuit occasionnellement, surtout pour profiter des douches et du petit déjeuner.

- B. *Monsieur Marc, âgé d'une 40 aines d'années, est sans-abri depuis environ 11 ans à Charleroi. Consommateur de drogues (principalement l'héroïne) depuis plus longtemps encore. Il y a plusieurs années qu'il ne fréquente plus qu'exceptionnellement les abris de nuit. Il a longtemps vécu d'un immeuble abandonné qu'il avait rendu presque confortable avec la bénédiction tacite du propriétaire. Hélas il y a deux ans et demi, le bâtiment a fini par être détruit et Marc a dû se réfugier dans des lieux moins hospitaliers avant de se procurer une tente et de se retrancher dans un bois.*
- C. *Ce Monsieur a pendant longtemps fait peur aux autres sans-abri et, parfois, aux travailleurs sociaux, car il était agressif, voire violent, n'hésitant pas à renverser un bureau au CPAS lorsque ses demandes pécuniaires n'étaient pas satisfaites. En janvier 2020 il fut cependant victime d'un grave problème de santé. Après quelques mois il put sortir pour intégrer un logement temporaire. Hélas après une semaine de séjour, il se retrouva au bas d'un escalier la hanche fracturée, ce qui engendra une nouvelle longue hospitalisation. Au printemps 2021, il sortit de*

l'hôpital pour intégrer une maison d'accueil. Physiquement assez affaibli, mais toujours grand consommateur d'héroïne. Son séjour fut assez chaotique, car la vie communautaire lui était fort pénible et sa dépendance le contraignait à sans cesse être en quête de moyen financier. Mais il s'accrocha durant trois mois, conscient que physiquement il n'était plus tout à fait capable de vivre « sous tente ».

Hélas, un conflit avec une autre personne hébergée à la maison d'accueil dégénéra et Monsieur fut prié de partir. Nouveau séjour en rue avec les journées passées à trouver le financement de sa consommation par la mendicité dans le centre-ville de Charleroi et les nuits dans une tente. Au fil des semaines il perdit la plupart de ses affaires (vêtements et autres souvenirs), car il devait, chaque matin, replier et transporter sa tente sous peine qu'elle ne soit détruite. Il ne fréquentait plus aucun service social sinon la Cellule SDF pour s'assurer que son revenu lui soit octroyé. Cependant, en octobre 2021, un éducateur de rue qu'il connaissait depuis qu'il était sans-abri vint le voir aux abords de sa tente afin de reprendre contact. Cela fit plaisir à Monsieur. Au bout de trois visites hebdomadaires, le duo décida de chercher un « point de chute » plus confortable pour Monsieur. Une prise en charge par Housing First fut sollicitée et acceptée. En attendant l'obtention d'un logement social lié au projet HF, Monsieur fut installé dans un logement temporaire où l'éducateur de rue continue à lui rendre visite et dans lequel l'équipe HF a entamé une relation d'accompagnement.

- D. Un jeune homme de 31 ans s'est retrouvé à la rue suite à une séparation il y a 7 ans et y est toujours. Il s'est inscrit dans un processus de cure à plusieurs reprises, mais sortant de ceux-ci et n'ayant pas de solution, il rechutait dans la consommation. Actuellement, il dort chez un ami et est dans l'attente pour rentrer dans un logement avec l'accompagnement d'un service.*

1.5. Familles nombreuses

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de famille nombreuse en situation de sans-abrisme.

- A. Une famille doit quitter la région et les enfants vont devoir suivre suite à l'interdiction du papa de résider dans la commune où il habitait (interdiction demandée par la victime). Le papa a perdu beaucoup de temps pour sa libération comme ça ne lui donnait pas droit à des congés pénitentiaires (puisque'il ne pouvait plus rester chez lui). En effet, les congés sont une étape préliminaire au processus de libération.*
- B. C'est une famille qui fréquente l'abri de nuit ainsi que l'accueil de jour. Ils ont perdu leur logement suite à un non-paiement du loyer et ont accumulé beaucoup de dettes. Ils ont un revenu d'intégration et des allocations familiales. Ils peinent à trouver un logement privé aux vues de leur situation financière et cherchent à entrer en maison d'accueil afin de redémarrer. Ils ont des problèmes liés à la consommation qui occupent une grande place dans le budget familial. Les parents ont des difficultés à placer les priorités et une tendance à « attendre » la solution. La situation est complexe quand on doit travailler dans l'urgence.*

- C. *Une maman de cinq enfants hébergés au sein de notre maison. La famille a de grandes difficultés pour retrouver un logement notamment à cause du faible nombre de logements disponibles sur le marché.*
- D. *Monsieur et Madame Y ont deux enfants. Des difficultés intellectuelles sont constatées sauf pour la fille qui semble prendre en charge ses parents sous tous les aspects de la vie. Elle est en quelque sorte le pilier de la famille. Le fils était en logement social et les parents lui ont demandé de revenir habiter avec eux afin d'augmenter leurs revenus. Nous ne savons pas précisément, comment cette famille s'est retrouvée à la rue.*

La famille ne semble pas chercher de logement. Lorsque nous posons des questions, les réponses ne sont pas toujours claires. La jeune fille ne veut pas trouver un logement sans ses parents et dit qu'elle ne pourrait pas les abandonner. Nous n'avons pas plus de constats concernant les familles, car nous en avons très peu. Toutefois, nous pouvons dire que le contexte socio-économique avant la rue et intellectuel de celles-ci est très limité. Nous avons plus souvent de familles sans papier, mais qui sont souvent hébergées chez des amis.

1.6. Raisons de la perte de logement

Les travailleurs pointent la multiplicité des raisons pouvant mener à la perte du logement. Le manque de ressources familiales, intellectuelles et financières notamment est vu comme étant à l'origine de la perte du logement.

Des cas particuliers sont mis en avant par certains travailleurs. Par exemple, l'accès à la surveillance électronique est lié au fait d'avoir un toit. Certaines personnes feront donc de la prison si elles ne bénéficient pas d'un hébergement. De manière assez générale, l'emprisonnement aggravé par l'absence d'informations claires sur la date de libération peut créer des problèmes en matière de logement. Une arrestation ne permet pas de prévenir son propriétaire, ni d'emporter son contact téléphonique, ni de vider son logement (si on pressent que c'est la moins pire solution), ni de stocker ses effets personnels, ni de payer le préavis sauf si vous cohabitez ou avez de la famille qui est prête à vous aider.

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations liées à la perte du logement par les personnes.

- A. *Un auteur de violence conjugale, lorsqu'il « passe » devant le magistrat (juge d'instruction par exemple), peut-être remis en liberté sous conditions, dont celle de ne plus être au domicile. Ceux qui ont une solution de logement ailleurs restent en liberté, mais ceux qui n'ont pas de solution seront incarcérés. Dans ces cas de figures, nous pouvons recevoir dans nos bureaux des personnes qui logent chez d'autres particuliers, dans leur véhicule, etc.*
- B. *Suite à un contexte de violences conjugales, une dame a quitté son foyer pour se réfugier au sein d'une structure d'accueil.*
- C. *Monsieur A est âgé de 57 ans. Monsieur s'est retrouvé sans logement il y a un an et demi, suite à une bagarre. Il aurait été passé à tabac se retrouvant hospitalisé pendant une période de trois mois, période durant laquelle il n'aurait pas assuré le paiement de son loyer et il aurait été mis à la porte de son logement suite à ce problème. Monsieur a une fille de 29 ans qui ne veut plus de contacts avec lui. Il a eu de gros problèmes de santé et a été opéré. Il a contacté notre*

structure suite à cela pour demander à pouvoir intégrer la « maison de soins infirmiers » pour s'y reposer. Nous lui avons proposé, pendant le temps de son séjour, de préparer des candidatures pour le Logement hivernal et le capteur logement afin de trouver une solution d'hébergement pour le mettre à l'abri à la fin de la période de repos aux « lits infirmiers » vu son état de santé précaire.

- D. Un jeune homme est hébergé chez des tiers suite à un conflit avec ses parents. Il était au préalable à charge de ses parents et ceux-ci lui ont demandé de quitter le logement familial, car ils n'acceptaient pas la relation de leur fils avec sa compagne ainsi que le fait qu'il ne travaillait pas.*

1.7. Personnes sans-abri issues de l'immigration

Des travailleurs indiquent que pour les personnes issues de l'immigration, il peut être compliqué de s'y retrouver d'un point de vue administratif et notamment médical. Ils n'ont pas suffisamment d'informations concernant la mutuelle, les soins médicaux possibles, l'hospitalisation, la façon de trouver un médecin traitant, etc. De manière générale, il peut être compliqué de s'y retrouver dans le système belge notamment lorsqu'on ne maîtrise pas l'une des langues nationales et/ou l'anglais. De plus, certaines personnes sont sans-papiers et constituent parfois un groupe important pour certaines structures, notamment médicales qui doivent traiter des démarches qui peuvent prendre un certain temps (ex. obtention d'une carte santé). La difficulté de trouver des solutions adaptées pour certaines personnes qui n'ont pas la nationalité belge est mise en avant par certains travailleurs.

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes qui sont issues de l'immigration.

- A. Monsieur X est arrivé en Belgique il y a 10 ans. Il n'a pas de papier, juste un VISA qui a expiré. Il n'a pas de famille. Il dort en rue et est aidé par des tiers et différents services (Resto du cœur, CPAS, abri de nuit, etc.)*
- B. Monsieur est arrivé en Belgique en 2018. Il a demandé asile et a obtenu sa carte d'identité (carte de séjour) en 2019. Il ne parle pas français ni anglais, uniquement arabe. Lorsqu'il est arrivé au sein de notre structure, il avait beaucoup de problèmes administratifs. Avec l'aide de notre infirmier qui parle la même langue, nous avons travaillé avec lui pour résoudre ses problèmes et lui donner toutes les informations nécessaires.*
- Il a finalement trouvé un logement et sa famille est arrivée en Belgique 3 ans après son arrivée. La mutuelle est en ordre, il a trouvé un médecin traitant, son dossier au CPAS est en ordre, mais il est encore en attente de son allocation familiale pour ses enfants.*
- C. Monsieur X est Roumain et est en Belgique depuis un petit temps. Il fait la manche et dort dehors. Nous avons été interpellés par les services, les citoyens ainsi que les autorités locales, car on le voyait faire la manche très souvent et son état d'hygiène semblait mauvais. Il n'a aucun droit en Belgique et n'a pas fait de démarche pour obtenir une carte santé. Suite à notre orientation, Monsieur a été à l'abri de nuit afin de dormir au chaud et de pouvoir reprendre son hygiène en main. Il n'a pas de problème de santé aigu, mais plutôt des problèmes de santé chronique (ex. arthrose). Par la suite, son état de santé se dégrade (mal nutrition et problèmes chroniques). Il*

fut hospitalisé et lors de sa sortie d'hospitalisation, il y avait peu de solutions à disposition et une pression des autorités locales (CPAS, bourgmestre). La solution à court terme est l'hébergement d'urgence ou temporaire. Actuellement, on recherche des solutions ailleurs que sur le territoire de Charleroi, mais il n'y a toujours pas de solution à long terme. Si monsieur avait été Belge, dans son cas, c'est la maison de repos qui aurait été la solution la plus adéquate. Cependant, aux vues de sa situation sur le territoire, cela n'est pas envisageable.

1.8. Personnes qui ont différentes solutions de logement

Des travailleurs pointent le fait que certaines solutions de logement dépendent de la proximité géographique et des implications administratives liées à la personne (ex. le fait d'être incarcéré dans une prison peut influencer le logement à la sortie en fonction des relations de la prison avec les structures d'accueil, de la localisation de celle-ci, etc.). Certaines personnes passent certaines nuits dans la rue puis d'autres en abri de nuits. Il semble en tout cas commun pour certains travailleurs du terrain de croiser des personnes qui séjournent dans plusieurs types d'hébergement.

Les quelques cas ci-dessous décrivent certaines situations de personnes qui ont différentes solutions de logement.

- A. *Monsieur est libéré en abri de nuit. Il aurait préféré vivre dans une autre région, mais il n'a pu trouver de place. Il vit donc dans une région qui ne lui convient pas et y suit sa formation professionnelle. Le choix de la maison peut dépendre de la place disponible, mais parfois bêtement de la proximité de la prison (et des contacts qu'elle a avec les maisons d'accueil locales). Les futures démarches de recherche logement dans la région qu'il souhaitait n'en sont pas facilitées.*
- B. *Un exemple typique est celui d'une personne qui dort en abri de nuit (ADN) et qui, lorsqu'elle n'a pas de place disponible, dort en tente. Cette tente n'est donc pas utilisée tous les jours, mais plus en « sauvetage ». En période de forte fréquentation des ADN, on parle d'une fréquence d'une nuit sur 2 voire une nuit sur 3 en abri de nuit. Les personnes sans papier exploitent peu la solution de la tente. Soit, elles savent de temps en temps être hébergées chez des amis ou soit, si elles ne trouvent pas un squat dans lequel dormir, elles dorment devant les services, sous un porche ou endroit abrité (couchette). Ceci explique que de manière générale on observe moins de personnes dormantes « dehors » c'est-à-dire qui s'improvise une couchette pour la nuit.*
- C. *Un autre exemple intéressant est celui de la tente. La tente n'est que rarement une solution sur le long terme. En effet, il y a souvent des vols, des incendies volontaires, des lacérations de tente, ce qui rend celle-ci inexploitable. La personne se retourne alors vers l'abri de nuit le temps de trouver une autre solution. Pour toutes les raisons expliquées, il est très rare qu'une tente ou un campement puisse durer sur le long terme. Sur Charleroi, il y a actuellement peu de campements (rassemblement de tentes) proches du centre-ville qui résistent assez bien à ce phénomène. Les lieux peuvent cependant être réinvestis parfois par la suite, mais souvent ce sont d'autres sans-abri que ceux présents initialement qui s'y installent. Même si ce phénomène est plus rare, il arrive que certains d'entre eux se construisent un abri*

de fortune (ex. cabane). De manière générale, ces personnes ne fréquentent jamais les abris de nuit et vivent presque en autonomie (peu de fréquentations des services).

1.9. Personnes sans-abri âgées

Certains travailleurs indiquent que les personnes plus âgées qui se retrouvent à la rue sont plus fragiles au niveau de la santé et de l'état psychologique. Elles sont parfois en situation de vulnérabilité au sein de groupes constitués de plus jeunes.

Les quelques cas ci-dessous décrivent des situations de personnes qui ont plus de 60 ans.

- A. *Sébastien est âgé de 66 ans. Il s'est retrouvé à la rue il y a 4 mois suite à une rupture amoureuse. Il a changé de région pour suivre sa compagne. Sa compagne aurait fréquenté d'autres hommes et Sébastien n'aurait pas supporté et serait donc parti. Il se serait ainsi retrouvé en rue en abandonnant tout derrière lui. Il serait tombé dans l'alcoolisme suite à cet échec. Sébastien a des difficultés au niveau de l'hygiène et de sa médication. Il a été rencontré en rue et un suivi en collaboration avec d'autres services lui a été proposé. Une solidarité est constatée par des plus jeunes (30-40 ans) qui nous informent de l'état de Sébastien et d'où il se trouve.*

2 Réflexions sur la méthode scientifique de dénombrement

Le projet de dénombrement a été chaleureusement accueilli par les travailleurs et les services concernés de Charleroi. Le déploiement de celui-ci ainsi que les premiers résultats communiqués ont renforcé l'enthousiasme des différents partenaires.

Le dénombrement nocturne effectué à Charleroi et agrandi à différentes zones périphériques du centre-ville illustre l'engouement autour du projet de dénombrement. Les travailleurs ont été particulièrement contents d'avoir un moment pour se rassembler autour d'une cause qui leur est commune. Au-delà des apports au niveau des données que ce dénombrement nocturne a fournies, les travailleurs ont également pointé ce moment comme un moyen de renforcer les liens entre travailleurs du secteur et de rencontrer les différents acteurs du terrain à une occasion plutôt solennelle.

Certains travailleurs ont pointé la relative longueur du questionnaire et c'est de par ces raisonnements qu'il a été convenu d'utiliser une version allégée du questionnaire pour le dénombrement nocturne. Cet exemple illustre la collaboration entre l'équipe de recherche et les travailleurs du terrain dans le déploiement effectif du dénombrement. La collaboration et la ligne directrice suivie par les nombreux partenaires a ainsi facilité le déploiement effectif du dénombrement à Charleroi.

La collaboration entre les services (par exemple pour l'encodage des questionnaires) a été particulièrement appréciée par les travailleurs. La dynamique autour du dénombrement a permis de fédérer en quelque sorte les enjeux de chaque service autour d'une même problématique et la nécessité d'approcher le phénomène de façon générale et globale a été particulièrement mise en avant lors des différentes réunions. La possibilité pour chaque service de pouvoir se saisir des chiffres pour guider son travail au quotidien est également une plus-value mise en avant par les travailleurs.

Certains chiffres obtenus ont suscité l'étonnement, mais ont renforcé l'idée que la possession d'indicateurs chiffrés est une nécessité si l'on veut proposer un plan d'action global et coordonné.

Chapitre 5 Conclusions

En octobre 2021, le premier dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi a eu lieu à Charleroi. Cette méthode de dénombrement a été recommandée dans l'étude MEHOBEL et a déjà été mobilisée lors de dénombrements effectués en 2020 à Louvain, dans la province du Limbourg, à Gand, à Liège et à Arlon.

En pratique, les différents services participants de Charleroi ont cartographié la population des personnes sans-abri dans la nuit du 28 au 29 octobre 2021. Pour ce faire, nous avons utilisé un court questionnaire afin de récolter des informations sur la situation de séjour de la personne ainsi que certaines caractéristiques de son profil. Une fois les premiers résultats analysés, une réunion a été organisée pour les travailleurs au cours de laquelle les résultats ont fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part des services concernés.

Ce rapport décrit en détail les résultats du premier dénombrement des personnes sans-abri à Charleroi. Dans ce dernier chapitre, les résultats les plus marquants sont discutés et des conclusions sont formulées.

1 Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Charleroi

Le 29 octobre 2021, les différents services ont dénombré 1159 personnes à Charleroi, soit 959 adultes et 200 enfants mineurs en situation de sans-abrisme. Le sans-abrisme est défini à l'aide de la typologie ETHOS Light qui est un instrument de mesure du sans-abrisme validé au niveau international. Cette typologie divise le phénomène du sans-abrisme en six catégories différentes. Une septième catégorie est ajoutée afin de couvrir d'autres situations.

La nuit du 28 au 29 octobre, il y avait 62 adultes et 5 enfants qui séjournèrent dans l'espace public. 64 adultes et 8 enfants séjournèrent en hébergement d'urgence tandis que 189 adultes et 101 enfants séjournèrent en foyer d'hébergement, c'est-à-dire un centre d'hébergement pour personne sans-abri ou logement temporaire. Il y avait également 54 adultes et 5 enfants qui logeaient dans une institution et qui y séjournèrent plus longtemps que nécessaire en raison de l'absence de solution de logement ou qui ont dû quitter l'institution sans solution de logement dans les 30 jours suivants le jour du dénombrement. 222 adultes et 9 enfants séjournèrent dans un logement non conventionnel (par exemple, un garage, une voiture, une tente, un squat). Il y avait également 302 adultes et 59 enfants séjournant temporairement chez des amis ou de la famille. Enfin, la septième catégorie ajoutée par l'équipe de recherche reprend les personnes qui risquent d'être expulsées (en raison d'une décision judiciaire, d'une décision d'inhabitabilité/insalubrité ou d'un préavis écoulé). 20 adultes et 10 enfants étaient dans cette situation le 29 octobre. La catégorie la plus représentée parmi les adultes est celle des personnes séjournant temporairement chez des amis ou de la famille. La catégorie la plus importante chez les enfants mineurs est celle des enfants séjournant en foyer d'hébergement.

Tableau 29. Situation de logement des personnes dénombrées à Charleroi le 29 octobre 2021.

	Nombre d'adultes	%	Nombre d'enfants	%
1 Dans l'espace public	62	6.5%	5	2.5%
2 En hébergement d'urgence	64	6.7%	8	4.0%
3 En foyer d'hébergement	189	19.5%	101	50.5%
4 En institution	54	5.6%	5	2.5%
5 Dans un logement non conventionnel	222	23.1%	9	4.5%
6 Chez des amis ou de la famille	302	31.5%	59	29.5%
7 Sous menace d'expulsion	20	2.1%	10	5%
Inconnu	46	4.8%	3	1.5%
Total	959	100%	200	100%

Le dénombrement nocturne effectué à Charleroi le soir du 28 octobre a permis de dénombrer 136 personnes. Parmi celles-ci, certaines ont peut-être été également dénombrées par les services¹⁴.

2 Les caractéristiques du profil des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées à Charleroi

Sur l'ensemble des adultes sans-abri dénombrés, 71% sont des hommes. 19% des adultes ont entre 18 et 25 ans et quatre adultes sur cinq ont la nationalité belge. Presque trois quarts des adultes vivent isolés sans enfant, 9% sont isolés avec enfant(s) et 4% vivent en couple avec un ou plusieurs enfant(s). Un adulte sur trois est en instabilité de logement depuis plus de deux ans. 32% des adultes dénombrés ont une addiction (présumée), 17% ont des problèmes psychiques/psychiatriques (présumés) et 5% souffrent d'un handicap mental. 26% n'ont pas de problème de santé. Quatre adultes sur cinq perçoivent une allocation ou un revenu de remplacement tandis que 13% ne perçoivent aucun revenu. Enfin, 22% des adultes ont un passé institutionnel en prison, 8% en institut d'aide à la jeunesse et 10% en établissement psychiatrique.

La littérature internationale met en évidence trois tendances différentes dans la population des personnes sans-abri : la féminisation, l'augmentation des personnes issues de l'immigration et l'augmentation du sans-abrisme familial. La population peut en fait être divisée entre les formes « classiques » et « nouvelles » du sans-abrisme. Les personnes sans-abri classiques sont celles qui souffrent d'une maladie mentale grave et/ou qui ont des problèmes de dépendance. Les nouvelles personnes sans-abri sont les familles et les personnes ayant un statut de séjour précaire.

¹⁴ Les chiffres du dénombrement nocturne en rue sont présentés dans un chapitre spécifique.

Le dénombrement effectué à Charleroi montre que les situations rattachées au phénomène du sans-abrisme à Charleroi sont variées. Les personnes dénombrées ont des profils différents, mais des tendances peuvent être observées selon certains critères. On note par exemple que parmi les adultes qui n'ont pas la nationalité belge, presque la moitié n'a pas de titre de séjour valide.

3 Quelques groupes spécifiques mis en évidence

Le dénombrement met en lumière certains groupes spécifiques. Il est cependant nécessaire d'être prudent lorsque l'analyse porte sur des caractéristiques particulières des personnes (comme l'âge, le genre ou la nationalité). En effet, le risque est qu'une telle catégorisation conduise à une stigmatisation par laquelle la personne est réduite à cette seule caractéristique. L'équipe de recherche préconise donc de toujours considérer la personne dans son ensemble et d'utiliser une perspective intersectionnelle. Cette perspective intersectionnelle ou pensée transversale est une approche qui se concentre sur la confluence de différentes formes d'exclusion et d'inégalité plutôt que de mettre l'accent sur une caractéristique spécifique.

Le premier groupe est celui des enfants mineurs. Ceux-ci ont été comptabilisés via leurs parents. 200 enfants ont été dénombrés et partageaient la situation de logement de leur parent. La moitié des enfants séjournait en foyer d'hébergement, mais des enfants ont été dénombrés dans chacune des catégories de la typologie ETHOS Light.

Le deuxième groupe mis en avant est celui des femmes. Nous avons dénombré 279 femmes à Charleroi (29% de tous les adultes dénombrés). Elles ont plus souvent séjourné en foyer d'hébergement que les hommes (27% des femmes ont séjourné en foyer d'hébergement par rapport à 17% des hommes qui ont séjourné en foyer d'hébergement) et plus souvent chez des amis ou de la famille (38% par rapport à 29%). Elles sont plus souvent isolées avec enfant(s) (23% contre 3%) et sont moins souvent aux prises avec des problèmes d'addiction (présumés) (26% par rapport à 34%) que les hommes dénombrés. Elles perçoivent plus souvent un revenu ou une allocation de remplacement par rapport aux hommes (84% par rapport à 77%). L'instabilité de logement est plus souvent due à un conflit avec la famille ou les amis pour les femmes que pour les hommes (19% contre 13%) et/ou à cause de la violence (14% contre 5%). Plus de la moitié des femmes est en instabilité de logement depuis moins d'un an alors que cela concerne un homme sur trois (53% par rapport à 35%).

19% des adultes dénombrés sont des jeunes adultes qui ont entre 18 et 25 ans (nous avons dénombré 174 jeunes adultes). Ils sont proportionnellement plus nombreux à avoir séjourné chez des amis ou de la famille par rapport aux 26-80 ans (49% par rapport à 27%), mais moins nombreux à avoir séjourné en logement non conventionnel (14% contre 25%). Ils sont bien plus nombreux à ne pas avoir de problème de santé par rapport aux plus de 25 ans (42% par rapport à 22%). Les jeunes adultes dénombrés ont moins souvent été en prison (7% contre 25%). Cependant, ils ont plus souvent été en institut d'aide à la jeunesse (17% par rapport à 6%). Un quart des jeunes adultes n'a pas de revenu d'intégration (ou équivalent) (74%). Une part non négligeable des jeunes adultes dénombrés est en instabilité de logement à cause d'un conflit avec la famille (40% par rapport à 16%). 15% des jeunes adultes sont en instabilité de logement depuis plus de deux ans.

Nous avons dénombré 165 personnes avec (une suspicion de) problèmes psychiques/psychiatriques ce qui représente 17%. Ces personnes séjournèrent plus souvent en institution que les personnes qui n'ont pas ces problèmes (18% contre 3%), mais moins souvent chez des amis ou de la famille (21% contre 34%). Elles ont plus souvent la nationalité belge (87% par rapport à 79%) et sont proportionnellement plus nombreuses à avoir des problèmes d'addiction par rapport aux personnes qui n'ont pas de problèmes psychiques/psychiatriques (45% contre 29%). Les personnes ayant des problèmes psychiques/psychiatriques sont plus souvent en instabilité de logement par rapport aux personnes qui n'ont pas ces problèmes à cause d'un logement insalubre/inhabitable, de violence, d'une addiction et/ou de raisons financières. Elles sont également plus souvent en instabilité de logement depuis plus de deux ans (39% par rapport à 33%). Ces personnes ont moins souvent un dossier actif auprès du CPAS de Charleroi.

Dans cette recherche, le groupe cible Housing First regroupe les personnes qui sont en instabilité de logement depuis plus de deux ans et qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et/ou de dépendance. Au total, 170 personnes dénombrées appartiennent à ce groupe (18%). Presque la moitié des personnes du groupe cible Housing First séjournait dans un logement non conventionnel (48%). Les personnes du groupe HF ont plus souvent la nationalité belge que les personnes qui n'en font pas partie (87% contre 79%) et presque la moitié a déjà connu la prison (44%).

Un autre groupe mis en évidence est celui des personnes sans revenu. Nous avons dénombré 125 personnes qui n'ont aucune source de revenu soit 13% de tous les adultes dénombrés. La majorité des personnes n'ont pas la nationalité belge (59%) et elles ont moins souvent des problèmes d'addiction par rapport aux personnes qui ont un revenu (16% contre 34%). Elles ont également moins souvent un dossier actif auprès du CPAS de Charleroi (50% par rapport à 79%).

Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS ont également été analysées comme un groupe. Celui-ci représente 165 personnes soit 17% du total des adultes dénombrés. Par rapport aux personnes qui ont un dossier actif auprès du CPAS, ces personnes séjournent plus souvent en foyer d'hébergement, en institution et dans un logement sous menace d'expulsion. Elles ont moins souvent la nationalité belge (66% contre 85%) et sont proportionnellement plus nombreuses à avoir séjourné en établissement psychiatrique (15% contre 9%) et/ou en prison (26% contre 21%). Les personnes qui n'ont pas de dossier actif auprès du CPAS sont plus souvent en instabilité de logement depuis moins de trois mois (23% contre 13%).

Les personnes qui séjournent dans l'espace public, en hébergement d'urgence, des squats, des garages, des voitures ou des tentes sont considérées comme des personnes en situation de sans-abrisme « bas seuil ». Nous avons dénombré 323 personnes adultes dans cette situation. Les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à être dans cette situation (38% des hommes contre 22% des femmes). Les personnes en situation de sans-abrisme bas seuil ont moins souvent entre 18 et 25 ans. Une grande proportion a des problèmes d'addiction (44%) et un quart de ce public a déjà été en prison. L'addiction est plus souvent évoquée par rapport aux personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (24% par rapport à 9%) tout comme les raisons financières (15% par rapport à 10%). Plus de la moitié des personnes en situation de sans-abrisme bas seuil sont en instabilité de logement depuis plus de deux ans (52%) alors que cela concerne une personne sur quatre parmi les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme bas seuil (25%).

Le dernier groupe analysé est constitué des adultes dénombrés qui séjournent dans la famille et chez des amis. Cela représente 302 personnes soit presque un tiers des adultes dénombrés. Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille ont plus souvent entre 18 et 25 ans que les personnes qui n’y séjournent pas (30% contre 14%). Une personne sur cinq dans cette situation de séjour n’a pas la nationalité belge et une personne sur trois n’a aucun problème de santé déclaré. Elles sont proportionnellement moins nombreuses à avoir déjà été en prison (16% contre 25%) et/ou en établissement psychiatrique (6% contre 12%). Les personnes qui séjournent chez des amis ou de la famille sont plus souvent en instabilité de logement à cause d’un conflit avec la famille ou les amis par rapport aux autres personnes (15% contre 8%) et moins souvent en instabilité de logement depuis plus de deux ans (29% contre 37%).

Le croisement de certaines variables permet de complexifier l’analyse en faisant émerger certains groupes spécifiques. Le choix de porter l’analyse sur ces groupes s’est fait en relation avec le terrain et avec les premiers résultats obtenus qui font apparaître certaines tendances.

La mise en perspective des résultats avec des récits de cas spécifiques de situation de sans-abrisme permet d’approcher autrement le phénomène que par des chiffres. La partie qualitative de ce rapport illustre à nouveau la collaboration entre le terrain et l’équipe de recherche puisque les récits de cas ayant été obtenus directement auprès des travailleurs ayant participé au dénombrement. Ces récits permettent de saisir certaines spécificités des résultats obtenus et donnent un autre aperçu de la réalité du sans-abrisme à Charleroi.

4 Enseignements tirés d'un dénombrement réussi auprès de 41 organisations

Au total, 41 organisations et services ont participé au premier dénombrement du sans-abrisme et de l’absence de chez-soi à Charleroi. Ces organisations et services travaillent parfois directement avec les personnes sans-abri parce qu’elles constituent leur public. Cependant, d’autres organisations et services engagés dans le processus du dénombrement travaillent de manière plus générale avec les personnes vulnérables. Grâce à leur coopération, les résultats présentés dans ce rapport permettent de mieux cerner les caractéristiques de la population en situation de sans-abrisme ou d’absence de chez-soi tel que nous l’avons défini.

L’enthousiasme des travailleurs sociaux et des différentes personnes qui ont pris part de près ou de loin à ce dénombrement était grand même si les circonstances étaient particulières en raison du COVID-19. La possibilité de coopérer entre les services pour encoder les questionnaires a été positivement perçue par les services tout comme la proposition d’étaler la charge de travail dans le temps en préremplissant certains questionnaires et en laissant deux semaines après le jour du comptage pour encoder les questionnaires. Rassurer les organisations et services en exposant clairement la méthodologie et en étant à l’écoute de leurs besoins constitue une des clés de l’adhésion des travailleurs et par conséquent de la réussite du dénombrement.

Le phénomène du sans-abrisme peut être conceptualisé sous la forme d’un iceberg. Souvent, seule la partie émergée de l’iceberg est visible et une grande partie du bloc de glace reste hors de vue. De façon similaire, une grande partie des situations liées au sans-abrisme peuvent être cachées. La méthode utilisée pour ce dénombrement permet de révéler une partie beaucoup plus importante de l’iceberg.

Cependant, il est impossible de déterminer si l'iceberg entier est désormais visible. Étant donné qu'il s'agissait du premier dénombrement effectué à Charleroi, les travailleurs ont dû apprendre et maîtriser une nouvelle méthode dans un délai relativement court. Bien que de nombreux services et organisations ont participé au dénombrement, certains ne l'ont pas fait par manque de temps, en raison d'une charge de travail trop importante, etc. De plus, le cœur de cette méthode est de mobiliser les services qui sont en contact plus ou moins intensivement avec les personnes sans-abri afin de récolter les informations nécessaires à l'analyse. Cela signifie donc que les personnes qui ne sont pas en contact avec les services participants sont sous-représentées. Certains travailleurs pointaient également la difficulté de remplir entièrement le questionnaire pour certaines personnes pour lesquelles on dispose de très peu d'informations et/ou pour lesquelles la relation reste fragile. À cet égard, suite aux remarques de certains travailleurs, il a été convenu d'utiliser une version allégée du questionnaire pour le dénombrement nocturne. Cet exemple illustre bien la collaboration entre les travailleurs de terrain et l'équipe de recherche dans le déploiement du processus de dénombrement. L'utilisation de la typologie ETHOS Light a été relativement approuvée par les travailleurs ce qui augmente la pertinence de cet outil méthodologique.

Le dénombrement nocturne a eu une ampleur plus conséquente que dans d'autres villes où un dénombrement a déjà été effectué. Le souhait des différents services d'étendre la zone couverte par le dénombrement nocturne a nécessité la mobilisation d'une centaine de travailleurs volontaires pour effectuer pratiquement ce dénombrement. Ce moment de rassemblement a été très bien accueilli par les participants qui y ont vu un moment symbolique de rassemblement des différents acteurs du secteur.

En répétant ce type de dénombrement à intervalles réguliers, la méthode pourra être perfectionnée. La participation des services et la prise en compte de leurs questions et besoins spécifiques constituent les clés de voute de la réussite de ce type de projet et donc améliorer la qualité des résultats obtenus. Une répétition périodique du dénombrement, par exemple tous les deux ans, permettrait de suivre l'évolution des chiffres et des profils.

Enfin, le rôle du coordinateur local dans ce dénombrement est central. Au-delà de sa connaissance du terrain, il est une pierre angulaire du projet de par le lien qu'il permet de faire entre le terrain et l'équipe de recherche. La coopération avec un institut de recherche indépendant est une condition préalable importante pour que le dénombrement soit réussi, notamment parce que les données n'étaient partagées qu'avec les chercheurs. Tous les services participants étaient suffisamment confiants vis-à-vis de l'équipe de recherche pour que l'anonymat des personnes dénombrées et la confidentialité des informations récoltées soient garantis.

Références

Agentschap Integratie en Inburgering (2020). Verblijfsrecht en asiel. Geraadpleegd via <https://www.agii.be/thema/vreemdelingenrecht-internationaal-privaatrecht/verblijfsrecht-uitwijzing-reizen/asiel-internationale-bescherming/verblijfsrecht-en-asiel>.

Benjaminsen, L. (2016). The variation in family background amongst young homeless shelter users in Denmark. *Journal of Youth Studies*, 1, 55-73. <https://doi.org/10.1080/13676261.2015.1048201>

Bramley, G., Fitzpatrick, S., Wood, J., Sosenko, F., Blenkinsopp, J., Littlewood, M., ... & Johnsen, S. (2019). Hard Edges Scotland: New conversations about severe and multiple disadvantage.

CIB (2019). CIB- Huurbarometer. https://www.flexmail.eu/dyn/tpl_attributes/user_documents/user_30565_documents/Persbericht/PB_CIB-Huurbarometer_voorjaar_2019.pdf

Coppens, E., Hermans, K. & Van Audenhove Ch. (2020). Wetenschappelijke evaluatie van de pilootprojecten “specifieke woonvormen voor jongvolwassenen met psychische problemen” en “aanklampende zorg voor zorgmijdende mensen met psychische problemen die sociaal huren”. Leuven: Steunpunt Welzijn Volksgezondheid en Gezin. (nog niet vrijgegeven).

Demaerschalk, E. & Hermans, K. (2020). Dak- en thuislozentelling Leuven. Leuven: LUCAS KU Leuven.

Demaerschalk, E., Italiano, P., Mondelaers, N., Steenssens, K., Schepers, W., Bircan, T., Nicaise, I., Van Regenmortel, T., Jacquemain, M., & Hermans, K. (2018). MEHOBEL - MEASURING HOMELESSNESS IN BELGIUM. 1-181.

Demaerschalk, E., Steenssens, K., Van Regenmortel, T., & Hermans, K. (2018). Dakloosheid geen exclusief stedelijk fenomeen. 1 op 13 OCMW cliënten heeft geen huis. <https://sociaal.net/achtergrond/dakloosheid-geen-exclusief-stedelijk-fenomeen/>

Fitzpatrick, S. Bramley, G., & Johnsen, S. (2012). Pathways into Multiple Exclusion Homelessness in Seven UK Cities. *Urban Studies*, 50(1), 148-168. <https://doi.org/10.1177/0042098012452329>

Johnson, G. & Mendes, P. (2014). Taking Control and ‘Moving On’: How Young People Turn around Problematic Transitions from Out-of-Home Care. *Social Work and Society*, 12(1).

Kinderrechtencommissariaat (2016). (n)Ergens kind aan huis. Dak- en thuisloosheid vanuit kindperspectief. Brussel: Kinderrechtencommissariaat.

Meys, E. & Hermans, K. (2014). Nulmeting dak- en thuisloosheid. Leuven: Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin.

MPHASIS (Mutual Progress on Homelessness through Advancing and Strengthening Information Systems) (2009) Final Technical Implementation Report. <http://www.trp.dundee.ac.uk/research/mphasis/>

Reidsma, M., Juchtmans, G. & De Cuyper, P. (2020). Woonwagenbewoners. Leuven: HIVA. (nog niet vrijgegeven)

Steenssens, K., Hausmann, T., Lamberts, M., Van Regenmortel, T. & Cortese, V. (2016). Aanpassing aan de leeflooncategorieën aan de hedendaagse samenleving. Een 'mixed method' verbeteronderzoek. Leuven: HIVA.

Van Menxel, G., Lescrauwaet, D., Parys, I. (2003). Verbinding verbroken: Thuisloosheid en Algemeen Welzijnswerk in Vlaanderen. Berchem: Steunpunt Algemeen Welzijnswerk.

Annexe 1 : Services et organisations qui ont dénombré

ADIS	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne à destination des étrangers (CPAS de Charleroi)
Antenne sociale de Charleroi	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
Antenne sociale de Couillet/Montignies	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
Antenne sociale de Dampremy	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
Antenne sociale de Docherie	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
Antenne sociale de Gilly	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
Antenne sociale de Jumet	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
Antenne sociale de Lodelinsart	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
Antenne sociale de Marchienne	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
Antenne sociale de Marcinelle	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
Antenne sociale de Monceau	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne (CPAS)
APPUIS abri de nuit	Abri de nuit pour adulte (CPAS)
APPUIS rue	Service de travailleurs de rue (CPAS)
Asbl Comme Chez Nous (Rebond, Parent'elles, Chez Toit, Toudi Boudji)	Accueil de jour ; service d'accueil de femmes, enfants et familles ; Aide Personnalisée au Logement (APL) ; Service d'Insertion Sociale (SIS)
Asbl Le Comptoir	Service d'aide et de soins spécialisé en assuétude
Asbl Le Figuier	Maison d'accueil (personnes seules, couple et famille)
Asbl Le Triangle (Abri de nuit du Triangle)	Abri de nuit pour familles, femmes et couples
Asbl Transition	Centre de court séjour pour usager de drogues
Cellule Logement	Soutien au service social de 1 ^{ère} ligne pour tout problème lié au logement (CPAS)
Cellule SDF	Service d'aide sociale et administrative de 1 ^{ère} ligne destiné aux personnes sans-abri (CPAS)
Château Mondron	Logements de Transit
Collectif Santé Charleroi	Maison médicale
Entre 2 Wallonie	Service d'aide aux personnes prostituées

Hôtel social	Maison d'accueil pour homme et famille avec mineurs d'âge (CPAS)
Housing First	Mise en logement et accompagnement de personnes sans-abri
Ilot Jumet	Maison d'accueil pour homme
Ilot Marchienne	Maison d'accueil pour homme
Le 26	Maison d'accueil pour femme, femme avec enfant(s)
Logement accompagné du Pôle logement et hébergement	Logement d'urgence, de transit, d'insertion (CPAS)
Logements temporaires/Relais social	Hébergement de transit bas seuil
MADO	Maison de l'adolescent. Accueil et aide aux personnes âgées entre 11 et 25 ans.
Maison de Justice	Aide à la prise de décision de justice, soutien des justiciables, exécution de décisions de justice.
Maisons médicales	Service de soins de santé
ORS - Espace Libre	Service d'aide aux justiciables
Point Jaune	Service d'action en milieu ouvert (AMO)
Relais Santé	Service médico-infirmier à destination de personnes sans-abri.
Resto du Coeur de Charleroi	Restaurant social
Service social de l'ISPPC : hôpital Marie Curie et Vincent Van Gogh	Services sociaux des hôpitaux de l'ISPPC
Service social du Grand Hôpital de Charleroi : hôpital Saint Joseph et Notre-Dame de Charleroi	Services sociaux des hôpitaux du GHDC
Solidarités Nouvelles	Service d'Insertion Sociale; Aide Personnalisée au Logement; service d'éducation permanente; travail de rue
Tremp'Ose	Service d'accueil et de soins pour personnes qui ont une addiction.